

**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**



**L'ENERGIE ET LE PARTENARIAT
EURO-MEDITERRANEEN :
PERSPECTIVES ET LIMITES**

**Mémoire de géopolitique
du lieutenant-colonel Paul PEUGNET
dans le cadre du séminaire
"Le nouvel espace stratégique Euro-Méditerranéen"**

**Directeur de recherche :
Monsieur Jean-François DAGUZAN
Maître de recherche à la Fondation pour la Recherche Stratégique**

Avril 2002

L'ENERGIE ET LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN :
PERSPECTIVES ET LIMITES

Sommaire

Partie I

Bilan succinct et données énergétiques fondamentales

La place de l'énergie dans le partenariat Euro-Méditerranéen

Le traité de Barcelone et le Livre Vert de 1995

Les conférences sur l'énergie

La relance du processus de Barcelone

Le Livre Vert de 2000

Les données énergétiques fondamentales

Les grandes tendances énergétiques à l'horizon 2020

L'offre énergétique

La demande énergétique

Partie II

Perspectives énergétiques du partenariat Euro-Méditerranéen

Les points forts : la proximité et la complémentarité

Les perspectives de renforcement

Des perspectives alternatives

Partie III

Les limites du partenariat Euro-Méditerranéen

dans le domaine de l'énergie

Les aspects quantitatifs

La part relative des réserves

La limitation du critère de proximité

Le rôle prépondérant du marché

Organisation générale des marchés énergétiques

Les limitations d'un partenariat étatique

La logique des prix

Le problème du nucléaire

Introduction

Dans le contexte général de globalisation et de mondialisation des économies, le régionalisme conserve une activité importante avec notamment la mise en place ou le renouveau de partenariats régionaux tels que l'ALENA¹, le MERCOSUR², le rapprochement des pays de l'Est et du Sud Est de l'Asie dans le cadre de l'ASEAN³ et les perspectives d'élargissement de l'Union Européenne.

Pour l'Union Européenne se pose de manière récurrente la question de ses relations avec les pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Les conditions et les modalités d'un partenariat Euro-Méditerranéen ont fait l'objet de nombreuses discussions et d'un vaste accord sur les principes d'une coopération poussée entre le Nord et le Sud de la Méditerranée

Les relations qui se sont développées durant ces 25 dernières années entre l'Union Européenne et les pays méditerranéens, prennent en compte l'interdépendance entre tous les pays concernés.

Les enjeux sont multiples. D'abord la situation stratégique du bassin méditerranéen qui en fait une région de la planète où les nombreux foyers de tension affectent directement la Communauté Européenne ; ensuite parce que la plupart des pays méditerranéens sont d'anciennes colonies françaises ou anglaises entraînant des enjeux à la fois historiques et culturels. Enfin, parce que cette région représente un intérêt vital pour l'Union Européenne notamment en matière d'approvisionnement énergétique. Au plan du commerce, l'Union Européenne est le principal partenaire commercial et économique des pays méditerranéens.

La politique de coopération menée par l'Union Européenne dans cette région a connu différentes phases. La première s'est traduite par la mise en place d'accords d'associations bilatéraux entre la communauté européenne et chacun des pays méditerranéens à partir des années 70. Ces accords octroyaient surtout des concessions commerciales. Ils ont été complétés de protocoles financiers destinés à la mise en place d'actions et de plans de développement.

¹ ALENA : Association de Libre Echange Nord Américain

² MERCOSUR : MERcado del SUR

³ ASEAN : Association of South Est Asia Nations

Mais cette politique a marqué le pas vers la fin des années 80 et au début de la décennie 90 avec l'effondrement des pays socialistes et l'ouverture de nouveaux marchés à l'Est, l'endettement croissant et les pressions démographiques dans les pays méditerranéens mais aussi avec le traumatisme de la crise du Golfe.

La troisième phase de relance de la coopération s'est enclenchée en juin 1992 lors du Conseil Européen de Lisbonne sous la forme d'un partenariat Euro-Méditerranéen consacrant le renforcement des liens entre les deux régions. Ce partenariat a véritablement démarré lors de la conférence ministérielle Euro-Méditerranéenne de Barcelone en novembre 1995.

Le déblocage du processus de négociation israélo-palestinien, avec la signature des accords d'Oslo, en septembre 1993, a été un stimulant pour l'ensemble des processus coopératifs de la zone Euro-Méditerranéenne

Ce partenariat a été défini par les 27 représentants des gouvernements des Etats membres de l'Union Européenne et des pays méditerranéens (les 15 membres de l'Union Européenne, Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Autorité Palestinienne, Syrie, Tunisie et Turquie)

Il comprend trois volets :

- Un volet politique et de sécurité, impliquant en particulier un dialogue politique accru reposant sur le respect des principes démocratiques et des règles de bon voisinage, ainsi que des mesures destinées à assurer la sécurité de la région.
- Un volet économique et financier, axé sur la levée de tous les obstacles au développement économique et social de la région, la mise en place d'une concertation économique, et sur l'établissement progressif d'une zone de libre échange entre tous les partenaires d'ici 2010. Dans ce cadre, l'Union Européenne apportera son soutien à la modernisation de l'économie et à l'investissement par une assistance financière renforcée.
- Un volet social et humain, destiné à développer les ressources humaines, promouvoir les échanges culturels et à favoriser la compréhension mutuelle entre les peuples. Les contacts entre les sociétés civiles seront également encouragés afin de renforcer la dimension humaine du partenariat.

Par ailleurs, un instrument financier (le programme MEDA) a été adopté pour la mise en application de ce partenariat, doté de 4685 millions d'Euros pour la période 1995-2000⁴. Ces allocations sont complétées de prêts substantiels de la Banque Européenne d'Investissement et distribuées, pour 90%, de façon bilatérale. Les 10% restants sont affectés aux activités régionales.

La Conférence de Barcelone en 1995 a incontestablement marqué une nouvelle étape dans la coopération Euro-Méditerranéenne. Mais six ans après il est intéressant d'en tirer des enseignements.

L'expression majeure du processus de Barcelone est très certainement l'établissement, d'ici 2010, d'une Zone de Libre Echange. La plupart des analyses s'accordent pour considérer que, dans ce cadre, les relations énergétiques joueront un rôle privilégié. Il est possible néanmoins de s'interroger sur la nécessité et la suffisance de la complémentarité pour justifier de telles relations économiques spécifiques. En effet, aujourd'hui, les relations énergétiques s'inscrivent dans le cadre fondamental de la loi du marché et de la recherche des profits par des firmes privées.

On défendra ici le point de vue que les relations énergétiques, et en particulier le marché pétrolier, ne suffisent pas à constituer le fondement ou la raison d'être de relations particulières dans le cadre d'une zone de libre échange entre le nord et le sud de la Méditerranée. On analysera d'abord la place occupée par l'énergie dans le cadre du partenariat Euro-Méditerranéen et les perspectives que cela induit. Par la suite, on examinera les limites engendrées par les caractéristiques fondamentales des relations énergétiques mondiales dans l'établissement de rapports régionaux.

⁴ Le processus de Barcelone est soutenu par le programme communautaire MEDA. Le programme, qui dispose d'un budget de 5,3 milliards d'Euros au cours de la période 2000-2006, finance des programmes pour chacun des partenaires ainsi que des programmes régionaux. Les programmes bilatéraux représentent environ 85-90 % des interventions MEDA, les programmes régionaux composant le reste. Les programmes bilatéraux se concentrent sur le soutien à la transition économique et contribuent à compenser l'impact social des programmes d'ajustement structurel.

Partie I : Bilan succinct et données énergétiques fondamentales

1 / 1 La place de l'énergie dans le partenariat Euro-Méditerranéen

En 1995, les analystes considéraient généralement que la conférence de Barcelone marquait le début d'une période où les partenariats Nord-Sud allaient se développer de manière significative. Pourtant, dans la période 1995-2000, les initiatives dans le domaine de l'énergie, à l'instar généralement des autres domaines, sont restées assez limitées. Outre le traité de Barcelone lui-même, il faut noter deux conférences sur le thème particulier de l'énergie et un Livre Vert. En septembre 2000, admettant le ralentissement du processus partenarial, l'Union Européenne publie une communication intitulée : "Un nouvel élan pour le processus de Barcelone" et un nouveau Livre Vert pour relancer le débat sur la sécurité des approvisionnements énergétiques de l'Union Européenne.

1 / 1 / 1 Le traité de Barcelone et le Livre Vert de 1995

La déclaration de Barcelone énonce une proposition très générale⁵:

"Les participants reconnaissent le rôle structurant du secteur de l'énergie dans le partenariat économique Euro-Méditerranéen et décident de renforcer la coopération et d'approfondir le dialogue dans le domaine des politiques énergétiques. Décident de créer les conditions-cadres adéquates pour les investissements et les activités des compagnies d'énergie en coopérant pour créer les conditions permettant à ces compagnies d'étendre les réseaux énergétiques et de promouvoir les interconnexions".

Les limites des engagements de l'Union Européenne face à une coopération énergétique avec les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée apparaissent nettement dans un Livre Vert publié en 1995⁶. Le Livre Vert propose quatre orientations pour la mise en place d'une politique énergétique :

- renforcement de la concertation et de la coopération au sein de l'Union Européenne ;

⁵ Voir en annexe 1 le texte complet de la déclaration de Barcelone

⁶ Livre Vert de la Commission Européenne "Pour une politique Européenne de l'énergie", décembre 1995.

- approche globale des problèmes ;
- meilleure définition des responsabilités de la communauté ;
- attention particulière portée aux défis de l'environnement.

Pour le futur, le Livre Vert de 1995 propose trois grandes catégories d'objectifs.

1/ La compétitivité globale qui passe notamment par le bon fonctionnement du marché intérieur et la poursuite de la recherche de l'efficacité énergétique.

2/ La sécurité d'approvisionnement qui suppose la coopération avec les pays tiers et la diversification des sources..

3/ L'environnement dont la prise en compte impose la recherche de synergies avec les deux objectifs précédents.

Malgré l'affirmation posée au début du Livre Vert selon laquelle :

"Elle (l'énergie) constitue également l'un des moteurs fondamentaux du développement des pays en transition ou en voie d'industrialisation"

et donc indirectement de leur stabilité politique, les pays du sud et de l'est de la Méditerranée sont presque totalement absents du Livre Vert de 1995, et la perspective partenariale est des plus floues :

"La coopération avec les pays du bassin méditerranéen doit encore être encore renforcée dans un but de partenariat Euro-Méditerranéen."

Au sein de la déclaration de Barcelone et du Livre Vert de 1995, on ne peut pas déceler un grand dessein énergétique faisant de l'énergie un enjeu et un moyen du Partenariat servi par une politique de coopération ambitieuse et disposant d'instruments efficaces.

1 / 1 / 2 Les conférences sur l'énergie

Dans la période 1995 – 2000 deux conférences des ministres de l'énergie furent tenues :

- en juin 1996 à Trieste (Italie) ;
- en mai 1998 à Bruxelles (Belgique).

Outre la réaffirmation des principes généraux établis dans la déclaration de Barcelone, ces conférences, de niveau ministériel, définissent le "Forum Euro-Méditerranéen de l'énergie" en

tant qu'organe de travail et d'expertise et établissent globalement les axes de travail comme suit :

- Sécurité des approvisionnements par le développement et la diversification des sources d'énergies et par une étroite coopération internationale prenant en compte les complémentarités et les intérêts mutuels entre producteurs et consommateurs.
- La compétitivité de l'industrie énergétique en vue de la construction de la zone de libre échange à l'horizon 2010 au moyen de l'amélioration de la coopération industrielle.
- Protection de l'environnement sur toute la chaîne (production, transport, utilisation) et par la promotion des énergies renouvelables.

Globalement, le programme de travail du Forum Euro-Méditerranéen de l'énergie, entériné par les ministres des 27 pays participants reprend les conclusions du Livre Vert de 1995.

1 / 1 / 3 La relance du processus de Barcelone

Prenant acte des difficultés rencontrées dans la mise en place du partenariat, l'Union Européenne décide de relancer le processus. Cela se concrétise par une communication de la commission vers le conseil et le parlement européen, du 6 septembre 2000, intitulée : "Un nouvel élan pour le processus de Barcelone".

❖ Analyse des difficultés

Les objectifs ambitieux du processus de Barcelone se sont inévitablement heurtés à certains Problèmes. Pour ce qui concerne le domaine économique on peut noter⁷ :

"- Les difficultés rencontrées par le processus de paix au Moyen-Orient ont freiné l'avancement des travaux et imposé des limites au développement d'une coopération régionale globale.

La procédure de négociation et de ratification des accords d'association a été plus longue que prévu⁸.

- Certains partenaires se montrent peu enclins à accélérer le processus de

⁷ COM (2000) 497 Bruxelles du 9 septembre 2000

⁸ On trouvera le bilan des accords d'association en annexe 2

transition économique et à introduire les réformes nécessaires au respect des obligations stipulées dans les accords d'association. Ces derniers ne peuvent remplacer les efforts de réforme nationale. Les deux processus sont complémentaires et se renforcent mutuellement.

- Le volume des échanges entre les partenaires méditerranéens (commerce Sud-Sud), très faible à l'origine, n'a pas augmenté. De plus, le niveau d'investissement de l'Union Européenne dans la région reste peu élevé, bien en deçà des flux d'investissement dont bénéficient d'autres parties du monde. Une partie du problème réside dans la diversité des réglementations, l'absence de cumul de l'origine, l'inadéquation des infrastructures physiques et administratives et le manque de transparence économique et juridique dans l'activité commerciale. Dans certains pays, des entreprises publiques ont résisté à la restructuration qui leur permettrait d'être concurrentielles sur des marchés plus ouverts et d'autres groupes d'intérêt ont mis un frein à de plus vastes réformes économiques. Les accords d'association offrent des occasions favorables, et non des garanties, et seuls les pays disposés à moderniser et à ouvrir leur économie peuvent en recueillir tous les avantages.

- La mise en œuvre du programme MEDA a été entravée par la complexité des procédures, aussi bien au niveau de la Commission Européenne que des pays partenaires⁹. Bien que l'accent ait été à nouveau placé sur l'ajustement structurel et sectoriel afin d'aider les gouvernements à poursuivre résolument la réforme économique et sociale, des difficultés ont été fréquemment rencontrées dans la mise au point des accords ou le respect des conditions, en raison des hésitations que cette réforme a suscitées.

- Bien que l'importance du processus de Barcelone soit reconnue des instances politiques, la société en général n'est pas suffisamment consciente des possibilités et des avantages présentés par celui-ci."

Sans vouloir y trouver l'explication unique des retards et des difficultés de la politique européenne en Méditerranée, on ne peut qu'observer les très nombreux changements opérés dans les structures administratives de la Commission en charge de ces questions.¹⁰

⁹ On trouvera le bilan des engagements et des paiements MEDA en annexe 3. On notera le faible niveau des paiements

¹⁰ Le Pinsec, L ; Rapport d'information du Sénat N° 121 sur "l'état d'avancement du partenariat Euro-Méditerranéen", 6 décembre 2001.

On a également fait valoir la faiblesse des effectifs dont dispose la Commission pour faire fonctionner cette machine complexe. D'après ses statistiques, pour chaque tranche de projet de 10 millions d'Euros, elle ne peut mobiliser que 2,4 personnes, soit deux à trois fois moins que les administrations nationales des Etats membres ou de la Banque mondiale.¹¹

❖ Les propositions pour la relance

Les propositions concrètes avancées sont les suivantes :

- Les crédits de MEDA devront être concentrés sur les projets à caractère régional, surtout dans le domaine des infrastructures d'intérêt local. La coopération régionale est axée sur quelques domaines-clés, parmi lesquels l'industrie, l'eau, l'environnement, les transports et la société de l'information. De manière générale, l'affectation de ces ressources sera explicitement liée à la réalisation des objectifs des accords d'association, en matière de transition économique, et à la volonté des partenaires de présenter des projets mûrement élaborés.

- Dans le but d'accélérer la conclusion d'accords d'association, la Commission a appelé l'Egypte à signer l'accord obtenu avec l'Union en juin 1999. Elle a également invité le Liban, la Syrie et l'Algérie à une meilleure collaboration pour accélérer les négociations et les achever d'ici juin 2001. Elle a appelé, enfin, les Etats membres à prendre toute mesure nécessaire pour accélérer la ratification de l'accord signé en novembre 1997 avec la Jordanie et garantir que les accords ultérieurs seront ratifiés dans les deux années suivant la signature – soit deux fois plus rapidement que dans la situation actuelle, la ratification de l'accord marocain ayant nécessité le délai record de sept ans.

- Pour la première fois, il a été clairement affirmé que la création d'une zone de libre-échange entre les deux rives de la Méditerranée supposait l'instauration d'un libre-échange de même nature entre les partenaires méditerranéens eux-mêmes. La communication de la Commission indique, à ce sujet, que chaque pays tiers méditerranéen qui signe un accord d'association avec l'Union devra, au plus tard cinq ans après cette signature, conclure un accord de libre-échange avec tous les autres pays signataires d'accords avec l'Union. Une suggestion identique figure dans le récent avis du Comité Economique et Social consacré au partenariat Euro-Méditerranéen¹².

¹¹ Le Pinsec, L ; Op Cit

¹² Avis du Comité Economique et Social sur le "Partenariat euro-méditerranéen - Bilan et perspectives après cinq ans" 1332/2001, Bruxelles, 18 octobre 2001.

Plus spécifiquement dans le domaine de l'énergie, la commission a émis une autre communication visant à renforcer son rôle dans le partenariat euro-méditerranéen¹³ : il s'agit de définir les grandes orientations de la coopération euro-méditerranéenne dans les secteurs du transport et de l'énergie sur la période 2000-2006 afin d'insuffler une nouvelle dynamique dans le secteur des transports et de renforcer la dynamique existante dans le secteur de l'énergie.

Cette communication s'inscrit dans le cadre de plusieurs initiatives récentes de la Communauté visant à approfondir le partenariat Euro-Méditerranéen qui est considéré comme l'une des priorités de la Commission pour l'année. De même, elle s'inspire des initiatives plus générales de la Commission tel le Livre Vert sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

Ainsi, l'Union Européenne considère que l'énergie représente un élément capital du Partenariat tant pour les états membres de l'Union que pour les partenaires méditerranéens, à la fois en raison des perspectives d'établissement d'une grande Zone de Libre Echange Euro-Méditerranéenne à l'horizon 2010 (objectif majeur de la déclaration de Barcelone) et des perspectives d'augmentation significative de la population des douze Partenaires méditerranéens.

1 / 1 / 4 Le Livre Vert de 2000

Le Livre Vert esquisse le schéma d'une stratégie énergétique à long terme tout en considérant que les marges de manœuvre sur un accroissement de l'offre communautaire sont faibles au regard des besoins alors que celles sur la demande apparaissent plus prometteuses.

- Au regard de la demande, le Livre Vert appelle à un véritable changement des comportements des consommateurs, il met en lumière l'intérêt de l'instrument fiscal en vue d'orienter la demande vers des consommations mieux maîtrisées et plus respectueuses de l'environnement. Des prélèvements fiscaux ou parafiscaux sont préconisés en vue de pénaliser l'impact environnemental des énergies. Les secteurs des transports et du bâtiment devront faire

¹³ Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, du 7 mars 2001, "Renforcer la coopération Euro-Méditerranéenne dans les domaines du transport et de l'énergie".

l'objet d'une politique active d'économie d'énergie et de diversification en faveur des énergies non polluantes.

- Au regard de l'offre, le Livre Vert préconise une priorité à la lutte contre le réchauffement climatique. Le développement des énergies nouvelles et renouvelables (y compris des biocarburants), est la clé du changement. Doubler leur part de 6 à 12% dans le bilan énergétique et passer de 14 à 22% pour la production d'électricité est selon les auteurs du livre vert un objectif à atteindre d'ici 2010. Dans les conditions actuelles, elles stagneront aux alentours de 7% dans 10 ans. Seules des mesures financières (aides d'Etat, déduction fiscales, soutien financier) pourraient seconder un but aussi ambitieux. Parmi les pistes à explorer, on pourrait envisager que les énergies rentables (pétrole, gaz, nucléaire) financent le développement des énergies renouvelables qui n'ont pas bénéficié, à l'instar des autres énergies conventionnelles, d'appuis conséquents. La contribution à moyen terme du nucléaire doit faire, à son tour, l'objet d'une analyse. Parmi les éléments qui feront certainement partie du débat, figureront la décision de la plupart des états membres de se désengager de la filière, la lutte contre le réchauffement climatique et la sécurité des approvisionnements ainsi que le développement durable.

En dépit des conclusions de cette réflexion, la recherche sur les technologies de gestion des déchets et leurs mises en œuvre pratiques dans les conditions optimales de sécurité doivent être activement poursuivies. Pour les hydrocarbures, caractérisés par des importations croissantes, il convient de prévoir un dispositif renforcé de stocks stratégiques et également de prévoir de nouvelles routes d'importations. Toute avancée technologique viendra renforcer les effets de cette nouvelle esquisse de stratégie énergétique.

La Commission a proposé de lancer un débat durant l'année 2001, autour des questions essentielles éclairant les choix énergétiques à réaliser. Il ne s'agit pas de proposer une stratégie de sécurité des approvisionnements "clé en mains", mais de lancer un débat approfondi et novateur sur les principales questions¹⁴ qu'il s'efforce d'identifier sachant qu'il peut y en avoir d'autres.

¹⁴ Voir en annexe 4 les questions posées

1 / 2 Les données énergétiques fondamentales

1 / 2 / 1 Les grandes tendances énergétiques à l'horizon 2020

Pour l'essentiel, les données présentées ci-dessous sont issues du Livre Vert de 2000 de l'Union Européenne. La Commission a effectué un travail important de synthèse de différentes sources chiffrées concernant les données énergétiques pour l'approvisionnement de l'Europe. Globalement, la réaction à la publication du Livre Vert est très positive. Le calendrier et la volonté d'établir un dialogue ouvert et exhaustif sont bien accueillis. La plupart des intéressés estiment que le contenu du livre vert est équilibré et objectif, et reconnaissent que l'analyse des faits est poussée et fiable¹⁵. En analysant les réponses fournies aux questions¹⁶, on remarque que personne ne remet en cause les chiffres contenus dans le livre vert mais que le débat porte quasi uniquement sur les propositions de stratégies à long terme. Les projections utilisées dans le Livre Vert sont issues du modèle POLES¹⁷ développé par l'IEPE¹⁸ pour le compte de la Commission Européenne (DG XII à l'époque).

1 / 2 / 2 L'offre énergétique

❖ Le pétrole

La dépendance de l'Union Européenne à l'égard des importations de pétrole recommence à augmenter alors qu'elle avait diminué ces derniers temps. Au Moyen-Orient, les coûts de production de pétrole sont faibles et les approvisionnements dans cette zone sont relativement nombreux. Cependant des incertitudes pèsent sur les niveaux d'investissements futurs et sur la disponibilité physique des réserves du Moyen-Orient à l'avenir. En Mer du Nord¹⁹, l'exploitation des gisements est coûteuse et les réserves sont limitées, puisqu'on estime qu'elles représentent, dans le meilleur des cas, 25 années d'approvisionnement sur la base des niveaux

¹⁵ SEC (2001) 1963 du 3 décembre 2001 Document de travail des services de la commission : Rapport d'avancement concernant les réactions au livre vert "Vers une stratégie européenne de sécurité et d'approvisionnement énergétique"

¹⁶ Afin de montrer la diversité et la qualité des contributeurs l'annexe 5 présente la liste des organes ayant transmis des commentaires sur le Livre Vert à la Commission Européenne. On pourra trouver le texte intégral des réponses sur le site internet : www.europa.eu.int/comm/external_relations

¹⁷ On trouvera en annexe 6 un descriptif sommaire du modèle POLE

¹⁸ IEPE : Institut d'Etude et de Politique de l'Energie, Grenoble

¹⁹ Voir annexe 7

de production actuels. Les actions menées par le passé pour réduire l'intensité énergétique et pour remplacer le pétrole dans les applications de cogénération ont transformé le marché de celui-ci. A moins d'un progrès décisif qui permettrait d'affranchir le secteur des transports, en pleine expansion, de sa dépendance quasi-totale à l'égard du pétrole, l'Europe risque d'être, à long terme, presque entièrement tributaire du pétrole du Moyen-Orient²⁰ - et de l'OPEP²¹ - à condition qu'aucune difficulté d'ordre technique et géopolitique ne s'oppose à la disponibilité des approvisionnements. La dépendance à l'égard du pétrole du secteur des transports, qui est en expansion, la volatilité des prix et la mise au point de combustibles de substitution pour les transports seront des éléments qui auront une incidence décisive sur les besoins en pétrole dans l'avenir.

❖ Le gaz

La hausse de la demande de gaz naturel importé en Europe va confirmer la nécessité d'établir des liens physiques et des relations politiques solides avec l'Afrique du Nord et la Russie, et rendre les liaisons par gazoducs avec le Moyen-Orient et l'Asie centrale plus intéressantes. L'élargissement devrait confirmer les tendances actuelles sur le marché du gaz naturel et accroître la dépendance de l'Union Européenne à l'égard des importantes réserves de la Russie. A court terme, la situation en matière d'approvisionnement est relativement confortable dans la mesure où des réserves de taille raisonnable situées à une distance économiquement acceptable sont disponibles²². À moyen et à long terme, néanmoins, il reste à voir si le gaz peut défendre, voire augmenter, sa part de marché, compte tenu des hausses probables des coûts d'exploration, d'exploitation et de transport. Si la Russie et les républiques de l'ex-Union Soviétique sont appelées à approvisionner les marchés en pleine expansion de l'Asie orientale, les pays de l'Union Européenne seront confrontés à une concurrence significative et à une hausse des prix. Un ensemble de mesures destinées à promouvoir le développement technologique, la diversification des approvisionnements, la concurrence à l'intérieur du secteur du gaz et l'intégration des marchés dans une Europe élargie, ainsi que le renforcement des relations avec les pays d'approvisionnement et de transit situés à l'extérieur de l'Union, pourrait permettre d'accroître la sécurité d'approvisionnement.

²⁰ Voir annexe 7

²¹ OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

²² Voir annexe 8

❖ Le charbon

Le charbon est intéressant aussi bien du point de vue économique que du point de vue de l'approvisionnement en énergie²³. Il existe d'abondantes réserves dans le monde, y compris en Europe, et le caractère concurrentiel des marchés bien approvisionnés garantit des prix stables et modérés. Cependant, le charbon a été abandonné dans le secteur résidentiel (en raison des dispositions législatives adoptées dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique) et, plus récemment, dans celui de la production d'électricité où on lui préfère le gaz. La restructuration de la sidérurgie a également fait disparaître un client important. À long terme, il est probable que le charbon restera important en raison de l'apparition de nouvelles technologies qui permettent de diminuer les coûts d'extraction, de réduire les émissions et d'augmenter le rendement de manière spectaculaire. Après l'expiration du traité CECA²⁴ en 2002, les mécanismes de surveillance des prix et de promotion des technologies propres subsisteront. Il est donc probable que le charbon continuera à être utilisé à long terme pour la production d'électricité, ce qui sera bénéfique pour la diversification des sources d'énergie et pour la sécurité d'approvisionnement.

❖ Le nucléaire

Le développement de l'énergie nucléaire dans l'Union Européenne a été facilité par des traités internationaux (par ex. Euratom), des agences spécifiques et des financements publics. Alors que l'énergie nucléaire représentait une très faible part de l'approvisionnement énergétique en 1970, l'Union Européenne est actuellement dépendante du nucléaire pour une part importante de son approvisionnement en électricité : environ 23% de la capacité de production d'électricité installée, et 35% de la production électrique²⁵. Cette proportion se maintiendra vraisemblablement au moins à court terme. Les perspectives à moyen terme sont en revanche plus incertaines. D'une part l'électronucléaire présente l'avantage de ne produire que très peu d'émissions de gaz à effet de serre ; d'autre part, plusieurs États membres ont mis en place des moratoires sur le nucléaire. L'électronucléaire en Europe dépend, avec la technologie actuelle, d'un combustible brut importé : l'uranium. Les sources d'approvisionnement en uranium sont

²³ Voir annexe 9

²⁴ CECA : Communauté Economique du Charbon et de l'Acier

²⁵ Voir annexe 10

en effet plus diversifiées, géographiquement et physiquement, que pour le pétrole et le gaz. Il est également possible de stocker des réserves plus importantes. Enfin, si l'on met en œuvre des politiques de recyclage et/ou de surgénération, cette ressource importée devient une ressource indigène. L'élargissement de l'Union Européenne va probablement renforcer cette situation, puisque de nombreux pays candidats se trouvent dans une position globalement analogue à celles des producteurs nucléaires de l'Union Européenne. Techniquement, le nucléaire pourrait constituer une source d'électricité brûlant un combustible non fossile qui permettrait de combler le manque important d'approvisionnement électrique qui résulterait d'une réduction massive de la production électrique à partir des combustibles fossiles, en vue d'honorer les engagements de Kyoto²⁶. Cela nécessiterait la construction d'une puissance électronucléaire de 100 GWe (70 réacteurs). Toutefois, les délais de construction d'une centrale nucléaire sont sensiblement plus longs que ceux des centrales à combustibles fossiles, et la libéralisation des marchés de l'électricité, combinée à l'opposition publique et politique en matière d'électronucléaire, compliquent les décisions relatives à la capacité électronucléaire. La prolongation de la durée de vie des centrales existantes, comme l'ont proposé les États-Unis et la Suisse, ainsi qu'une exploitation plus intense des centrales en service, constituent d'autres options possibles.

Du fait de la longueur des délais nécessaires à l'introduction d'une nouvelle technologie en matière d'énergie nucléaire, il est essentiel de maintenir la recherche à long terme pour préparer la période qui s'ouvrira après 2010, en partie pour trouver une solution au problème des déchets et en partie pour transmettre aux générations futures l'expérience acquise dans le nucléaire.

1 / 2 / 3 La demande énergétique

L'évolution de la demande mondiale d'énergie dépend directement de deux variables exogènes : la démographie et la croissance économique. En effet, la consommation d'énergie est fortement en corrélation forte avec le PIB²⁷ par habitant : le bien-être est "énergivore".

²⁶ Voir annexe 10

²⁷ PIB : Produit Intérieur Brut

Selon les projections du modèle POLE, la consommation mondiale d'énergie primaire pourrait augmenter à un rythme de 2,2 %/an au cours des trois prochaines décennies. Parallèlement, d'importants changements se produiraient dans la composition de l'offre mondiale d'énergie :

- le pétrole subirait une perte de part de marché, passant de 38 % à 34 % du bilan énergétique mondial, en raison notamment de fortes hausses de prix à partir de 2010 ;
- ceci bénéficierait essentiellement au gaz naturel, qui passerait de 19 % à 24 %, ainsi qu'au charbon ;
- quant aux énergies non fossiles, la part du nucléaire dans l'offre mondiale d'énergie décroîtrait légèrement sur la période, passant de 6 % à 5 %, alors que la croissance régulière de l'hydroélectricité et le décollage des "nouvelles énergies renouvelables" (solaire, éolien, biomasse) seraient compensés par le déclin de la biomasse traditionnelle : au total, la part des énergies renouvelables pourrait décroître légèrement, de 12,7 % à 11,2 %.²⁸

La gestion de la demande d'énergie constitue un instrument important pour la diminution de la consommation puisqu'elle permet de préserver les réserves, de réduire les difficultés d'approvisionnement et de faciliter une croissance durable. L'efficacité énergétique dans l'Union Européenne a progressé de 7% depuis 1990, mais seulement de 3% depuis 1993, malgré la reprise de la croissance. Dans ce domaine, de faibles investissements permettraient d'importantes économies d'énergie et d'argent. Une évolution du comportement des consommateurs pourrait modifier radicalement les prévisions concernant la demande d'énergie dans l'Union Européenne. Les améliorations de l'efficacité énergétique n'ont pas pu suivre l'accroissement de la demande et, par conséquent, la consommation a continué à progresser. Or, l'augmentation de la consommation, encouragée par la hausse du pouvoir d'achat, intensifie la pression à laquelle est soumis l'approvisionnement en énergie. En général, la réduction de la demande n'est pas une priorité pour les fournisseurs d'énergie ou d'électricité. En l'absence de nouveaux instruments, de mesures d'incitation et d'une stratégie de promotion des produits économes en énergie, on court le risque d'assister à un ralentissement des progrès en matière d'efficacité énergétique, ce qui entraînerait un déclin de la demande de nouvelles technologies plus économiques. Si les améliorations de l'efficacité énergétique ne suivent pas l'accroissement de la demande, cette dernière va entraîner une augmentation de la

²⁸ CRIQUI, P & NOËL, P, Institut d'Economie et de Politique de l'Energie "Marchés énergétiques et géopolitique pétrolière, 1990-2030" septembre 1998

consommation qui se traduira par une intensification de la pression sur les approvisionnements en énergie. Dans la mesure où elles favorisent la baisse des prix, la libéralisation et la concurrence pourraient aussi provoquer une augmentation de la consommation.

On a pu constater récemment que les augmentations de la consommation n'ont pas été compensées par des investissements réalisés pour améliorer l'efficacité énergétique. Par exemple, la qualité de l'isolation des bâtiments s'améliore progressivement, mais les autres équipements et services, qui provoquent une augmentation de la consommation d'énergie, annulent souvent les gains d'efficacité obtenus. De la même manière, les véhicules routiers sont désormais plus économiques, mais ils sont aussi devenus plus gros, plus lourds, et ils comportent davantage de dispositifs consommateurs d'énergie. Malgré les récentes hausses des prix du pétrole, on s'attend à une augmentation du nombre de véhicules et de passagers-kilomètre. La difficulté consistera, dans ce domaine, à inverser la tendance à la hausse de la consommation qui annule les gains obtenus en matière d'efficacité énergétique. L'énorme potentiel d'économies d'énergie présent dans les secteurs de l'immobilier et des transports montre bien les progrès qui pourraient être réalisés en ce qui concerne l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation si une action sectorielle spécifique était mise en œuvre. Pour pouvoir la mener à bien, toutefois, il faudrait pouvoir compter sur la concomitance de plusieurs éléments tels que des prix énergétiques qui reflètent l'ensemble des coûts de l'énergie pour la collectivité, des réglementations permettant d'éliminer les produits, ou pratiques, peu économes et une stratégie d'éducation du consommateur.

Partie II : Perspectives énergétiques du partenariat Euro-Méditerranéen

2 / 1 Les points forts : la proximité et la complémentarité

Dans une démarche cherchant à identifier les dimensions énergétiques d'un partenariat Euro-Méditerranéen, on prendra en compte les seuls producteurs méditerranéens d'hydrocarbures. Les relations entre l'Union Européenne et les producteurs Moyen Orientaux s'inscrivent dans une perspective distincte et complémentaire. Deux grandes catégories de considérations sous-tendent les propositions relatives au rôle déterminant de l'énergie dans le partenariat à construire : celles qui relèvent de l'argument de complémentarité, et celles qui utilisent le critère de proximité.

Les données factuelles sur lesquelles repose l'argument de complémentarité sont principalement les suivantes²⁹.

L'Union Européenne doit importer plus de la moitié de sa consommation de pétrole, c'est-à-dire plus que les Etats-Unis ou le Japon, et elle ne peut dédaigner les capacités d'exportation de l'Algérie et de la Libye, (l'Égypte et la Syrie n'ont qu'un faible excédent)³⁰. Ainsi, l'Union Européenne absorbe les trois quarts des exportations de pétrole et de produits pétroliers d'Afrique du Nord.

Pour le gaz, la complémentarité est plus évidente encore, compte tenu de l'existence de liens fixes et de la possibilité d'en créer de nouveaux. L'accroissement prévu de la part du gaz dans le bilan énergétique de l'Union Européenne, le maillage d'un vaste réseau de gazoducs sur l'ensemble du territoire des 15³¹, le caractère impératif pour l'Algérie d'obtenir des ressources par des ventes de gaz accrues plaident en faveur d'une interdépendance entre consommateurs

²⁹ Chatelus, M, "L'énergie dans la construction d'un espace Euro-Méditerranéen", Les cahiers du Monde Arabe, N° 132 - 1997, Centre d'Etude et de Recherche du Monde Arabe Contemporain (CERMAC), Université de Louvain, Belgique.

³⁰ Voir annexe 12, tableau du bas donnant la situation des producteurs méditerranéens de pétrole.

³¹ Voir annexe 11

européens et détenteurs de réserves du sud. Dans le domaine des interconnexions électriques, le constat de complémentarité technique et économique est tout aussi évident.

La proximité constitue une deuxième perspective souvent évoquée pour conforter l'hypothèse d'un rôle majeur de l'énergie dans le partenariat Euro-Méditerranéen. L'intérêt croissant porté depuis quelques années à l'étude du développement local et à l'émergence de systèmes productifs locaux³², et les rapprochements entre l'économie industrielle et l'économie spatiale, ont fortement contribué à préciser le contenu et les apports possibles de ce concept. La proximité ne saurait être réduite à une question de coûts de transport ou de distances relativement faibles, et l'utilisation de ce concept pour l'analyse des relations énergétiques mérite une certaine attention.

La proximité s'entend d'abord au sens géographique du terme, et sa signification économique est alors étroitement déterminée par les coûts et les contraintes techniques du transport³³. Pour le pétrole et les produits pétroliers, les coûts de transport sont relativement réduits³⁴, et la distance n'a donc qu'une faible influence dans la détermination du coût final. Entre les fournisseurs d'Afrique du Nord et ceux du Golfe, en particulier s'ils ont un accès accru à des terminaux en Méditerranée dans l'éventualité de l'aboutissement du processus de paix, la proximité géographique, n'est pas un facteur significativement discriminant en faveur des premiers. La situation est différente pour le gaz, en particulier lorsque la proximité se traduit par une possibilité de continuité territoriale sous forme de liens fixes, c'est-à-dire de gazoducs. Le gaz algérien et le gaz libyen bénéficient à cet égard d'un avantage certain sur le gaz du Golfe (Qatar étant pour le moment le plus gros fournisseur potentiel), ou celui du Nigeria et du Venezuela. La proximité sous forme de continuité géographique est évidemment essentielle pour permettre les interconnexions électriques au Nord et au Sud, et entre Nord et Sud en Méditerranée Occidentale. La mise en évidence des facilités physiques conférées par les faibles distances de transport ne peut cependant constituer un argument en faveur d'une coopération institutionnalisée, elle peut au contraire conduire à renforcer la logique purement économique d'échanges qui n'ont nul besoin de s'appuyer sur un partenariat.

³² Savy, M, et Veltz, P ; "Economie globale et invention du local", Paris, Datar et éditions de l'Aube, 1995.

³³ Voir annexe 11

³⁴ environ 1F/t., quelque soit la distance ; Noël, P, "Approvisionnement Energétique et Politique Etrangère Commune", IEPE, Grenoble, mars 1998

La proximité a une véritable signification dans un processus de régionalisation moins par ses effets sur les coûts (diminution de coûts de transport par rapport à des achats extérieurs à la région), que par la mise en œuvre de multiples effets sociaux de coordination et de mise en relations³⁵. Diverses composantes de ces effets sociaux peuvent être identifiées, dont la signification est variable selon les secteurs analysés. L'une des plus importantes est la proximité culturelle et intellectuelle, c'est-à-dire la connaissance réciproque des partenaires et leur capacité de se comprendre, voire d'anticiper les réactions de l'autre. Ainsi, la proximité prend véritablement du sens si elle améliore la cohérence (respects de règles), la convergence (constitution de réseaux), la cohésion (capacité d'anticipation)³⁶. On doit admettre qu'une longue histoire commune a instauré, même s'ils sont parfois très réticents à l'admettre, une sorte de familiarité entre certains pays de l'Union Européenne, notamment la France, l'Italie et l'Espagne, et certains pays du sud de la Méditerranée, Maghreb en particulier, mais aussi Égypte ou Liban. Les Maghrébins à cet égard et une partie des arabes de la Méditerranée Orientale sont sans doute plus "proches" des Européens que les Chinois³⁷.

La notion de "confiance" récemment réintroduite dans l'analyse des comportements économiques comme une composante non quantifiable de l'efficacité des marchés renvoie dans une large mesure à cette perception de la proximité génératrice de relations plus aisées et plus fiables que celles établies entre inconnus sur des bases contractuelles abstraites. Dans le domaine financier, la confiance liée à la proximité est évoquée dans les études des structures de financements locaux et décentralisés, avec des réseaux de personnes qui se connaissent réduisant ainsi les risques liés aux incertitudes pour le prêteur³⁸. Ces considérations optimistes relatives à la signification possible de la proximité pour renforcer les fondements d'un partenariat Euro-Méditerranéen ne peuvent se concrétiser que sous réserve de réponses positives à une triple question : Le contenu des relations de proximité identifié au niveau local et territorial est-il transposable au niveau de régions du monde ? Les applications aux relations entre industries manufacturières et entre prestataires de services sont-elles pertinentes pour les relations dans le domaine énergétique qui présente des caractéristiques structurelles très spécifiques ? Les voisins entretiennent-ils des rapports amicaux et non d'hostilité ? Il paraît

³⁵ Veltz, P," A quoi sert la proximité dans l'économie" in Savy, M, et Veltz, P Économie Globale et Invention du local Datar et ed. de l'Aube 1995.

³⁶ Veltz, P, Op Cit note 16, p. 113

³⁷ Lire Khader, B, "L'Europe et le Monde Arabe: cousins, voisins", Publisud 1992

³⁸ Hugon, P ; présentation du N° 145 de la Revue Tiers monde, mars 1996, consacrée aux questions de financement du développement.

difficile de répondre positivement à ces trois conditions dans le cas des relations énergétiques entre le nord et le sud de la Méditerranée.

2 / 2 Les possibilités de renforcement

❖ Un objectif majeur : attirer les investissements

Les investissements occupent une place centrale dans les perspectives du partenariat. Si dans le secteur énergétique prévalent les considérations de rentabilité économique et financière, la stabilisation politique et l'amélioration du climat économique doivent de manière générale favoriser l'entrée des capitaux extérieurs dans les économies de pays du sud et de l'est de la Méditerranée en accroissant la rentabilité et réduisant les risques. Notamment, selon une communication de la Commission d'avril 1996, en favorisant "un environnement juridique stable qui encourage les forces du marché". Plusieurs perspectives présentent un intérêt particulier³⁹.

- 1) Les entreprises sont à la recherche de garanties ou d'assurances pour leurs investissements. On peut observer à ce sujet qu'une véritable structure partenariale Euro-Méditerranéenne devrait placer la réalisation d'un dispositif de garantie des investissements au premier rang de ses initiatives, la Commission y trouverait un moyen de faire progresser la réalisation du partenariat, au-delà des schémas très globaux de création de simples conditions permissives.
- 2) La participation du capital étranger à la couverture de besoins d'investissement peut être stimulée par l'adoption de dispositifs contractuels adaptés aux nouvelles orientations de l'économie. De nombreux pays en voie de développement se lancent dans la promotion de Projets Électriques Indépendants (acronyme américain IPP, Independent Power Project). En bref, il s'agit de concéder à une firme ou un consortium (étranger ou national) la construction et la gestion d'un projet énergétique (barrage ou centrale électrique au gaz naturel le plus souvent), à charge pour lui de se rembourser en vendant la production. Les

³⁹ Chatelus, M, "Les implications de la Zone de Libre Echange Euro-Méditerranéenne et du Partenariat pour la stratégie des agents du secteur économique", EMMA, GDRI CNRS No 1964/ Université de Bari, IEPE, Grenoble, septembre 2000.

formules les plus courantes sont les opérations "BOT", (Built, Operate, Transfer) ou "BOO" (Built Operate Own)⁴⁰. Dans la région, à la suite de la Turquie, plusieurs pays, envisagent l'adoption de telles procédures.

Les gains d'efficience dans la production et la consommation d'énergie viennent des progrès technologiques rapides des firmes et des organismes de recherche des pays industrialisés, et on observe dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée une rigidité et une lenteur d'adoption des techniques les plus efficaces de production et de consommation d'énergie, faute en particulier de moyens techniques et financiers suffisants. Un rôle déterminant sera donc joué par l'accroissement des possibilités de transferts des techniques les plus récentes, en particulier la diffusion de l'utilisation du gaz naturel pour la génération d'électricité par des turbines à gaz à cycles combinés, les modernisations permettant le déclassement rapide des installations les plus polluantes, et leur remplacement par des installations plus performantes et moins productrices de nuisance environnementale. L'incitation et l'existence de capacité de financement des processus font aussi partie des dispositifs à inscrire à l'agenda du partenariat. Le partenariat peut encourager les projets collectifs réunissant plusieurs pays du sud et de l'est de la Méditerranée, et les opérations associant les entreprises du Nord et du Sud.

❖ Une approche méditerranéenne des réseaux énergétiques.

On aborde une autre logique, avec des projets globaux structurés et des coopérations multiples pour une approche régionale des réseaux de transport de gaz et d'électricité. La création et l'extension de liens fixes sont un puissant stimulant au développement de coopérations, le partenariat peut favoriser la pose de nouveaux gazoducs trans-méditerranéens. Les projets de liaisons particulières entre pays du Sud, concernant surtout la Méditerranée Orientale, ont été envisagés de longue date, et ont pris quelque consistance avec la mise en route du processus de paix au Moyen-Orient. La progression de la demande et des échanges de gaz naturel exigera de gros investissements supplémentaires dans les chaînes GNL⁴¹, dont la réalisation devrait bénéficier d'une stabilité économique et politique mieux assurée.

⁴⁰ Alphandéry, E, "Electricité et développement", Politique Internationale, N° 79, printemps 1998.

⁴¹ GNL : Gaz Naturel Liquéfié

La production d'électricité et l'interconnexion des réseaux à l'intérieur des sous-ensembles régionaux de la Méditerranée et même entre Nord et Sud suscitent des réflexions et des projets tout aussi amples et coûteux que les échanges de gaz. (D'ici à 2025, la demande d'électricité serait multipliée par trois). Un Partenariat effectif et ambitieux pourrait en accélérer la réalisation. Au nord de la Méditerranée, les pays riverains sont interconnectés de l'Espagne à la Grèce, et à la Turquie ; au Sud, les États du Maghreb : Maroc, Algérie et Tunisie sont interconnectés, mais la liaison Tunisie-Libye n'est pas encore réalisée. En Méditerranée Orientale, il existe une liaison entre le Liban, la Syrie, la Jordanie et la Turquie. De très nombreux projets sont à l'étude ou en voie de réalisation, la densification de réseaux devant s'accompagner d'une augmentation très importante des capacités de production. L'interconnexion Nord-Sud est effective depuis la pose d'une ligne sous-marine entre le Maroc et l'Espagne et une "boucle électrique" autour de la Méditerranée est presque achevée. Ces échanges d'électricité pourraient s'accompagner d'actions communes sur le financement des centrales, les transferts de technologie, le développement des infrastructures, et participeraient ainsi au renforcement de la coopération entre les pays méditerranéens⁴². La création de "joint ventures" entre des firmes énergétiques du Nord et celles du Sud est l'une des modalités de réalisation des projets de développement énergétiques en coopération. Les interconnexions gazières et électriques sont amenées à jouer, par ailleurs, un rôle croissant dans une optimisation régionale de la production et de l'utilisation de l'énergie, accompagnée de la normalisation des installations et des appareils qui offrent des potentialités pour des productions industrielles localisées dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, cette évolution pouvant rendre ceux-ci attractifs pour les investissements industriels et les services liés à l'énergie : sous-traitance, entretien, matériels électriques et mécaniques sous condition de desservir des marchés élargis à plusieurs pays.

❖ Le développement des interconnexions

L'Union Européenne dispose d'un programme destiné à gérer les différentes interconnexions gazières et pétrolières avec ses différents partenaires. Il s'agit du programme INOGATE⁴³. Cette organisation principalement financée par les programmes PHARE⁴⁴ et TACIS⁴⁵, était

⁴² Chatelus, M, "Les implications de la Zone de Libre Echange Euro-Méditerranéenne et du Partenariat pour la stratégie des agents du secteur économique", Op. Cit.

⁴³ INOGATE : Interstate Oil and Gas Transportation System

⁴⁴ PHARE : Coopération de l'Union Européenne vers les Pays d'Europe Centrale et Orientale

⁴⁵ TACIS : Assistance Technique à la Communauté des Etats Indépendants

jusqu'à maintenant principalement dirigée vers les pays de l'Est et les anciennes républiques de l'Union Soviétique. Ce financement explique en partie peut être la disparité dans la densité des réseaux⁴⁶. Depuis la décision de relancer le processus de Barcelone, l'Union Européenne a envisagé d'étendre le système INOGATE au partenariat Euro-Méditerranéen en lui accordant des crédits MEDA⁴⁷. Dans la perspective de la sécurité d'approvisionnement énergétique, l'Union Européenne envisage l'interconnexion des infrastructures entre les pays méditerranéens eux-mêmes ainsi qu'entre l'Union Européenne et ses pays partenaires en les diversifiant. Il convient également de se concentrer sur la modernisation des infrastructures existantes.

Compte tenu du travail important restant à effectuer dans ce domaine, le développement des interconnexions est effectivement une bonne perspective de renforcement. Néanmoins, il faut relativiser les choses en observant que depuis la communication de la Commission Européenne, aucun crédit MEDA n'a encore été engagé dans le programme INOGATE. Encore une fois, cette perspective n'a de vraiment de sens que s'il y a une réalité financière derrière les déclarations politiques.

2 / 3 Des perspectives alternatives

La coopération actuelle représente des acquis importants : des ressources exploitées en commun, des entreprises mixtes, des infrastructures traversant la méditerranée des liaisons gazières et électriques ignorant les frontières des circuits d'information et des relations rodées. Tous ces éléments méritent d'être sauvegardés dans un contexte d'une solidarité plus forte et plus déterminée.

❖ Les arguments du Sud

En matière d'énergie, ce sont les pays du Sud qui sont le plus souvent demandeur par rapport à une Union Européenne plutôt frileuse⁴⁸. Ils considèrent en général qu'une démarche

⁴⁶ Voir annexe 11: On remarque la disparité entre le Nord et le Sud

⁴⁷ Voir Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, du 7 mars 2001, "renforcer la coopération euro-méditerranéenne dans les domaines du transport et de l'énergie"; COM (2001) 126 final.

⁴⁸ Chatelus, M, "L'énergie dans la construction d'un espace Euro-méditerranéen", Op Cit page 5.

partenariale élargie contribuera à réduire les inégalités de développement entre les deux ensembles Nord et Sud, et par voie de conséquence, tendra à les rapprocher.

Les pays du SUD considèrent que le pari partenarial est jouable et proposent un programme de renforcement de la coopération énergétique dans les directions suivantes⁴⁹ :

- Etudes détaillées sur les ressources énergétiques, leur évaluation et leur localisation précise avec un effort tout particulier sur le gaz naturel.
- Investissement dans l'exploration et la production des hydrocarbures – le développement des forages horizontaux.
- Production indépendante d'électricité notamment en cycle combiné.
- Production combinée électricité / dessalement d'eau de mer.
- Partenariat industriel pour les équipements énergétiques notamment les compresseurs, les turbines à gaz, les transformateurs ...
- Etude et réalisation de projets pour l'exploitation de l'important gisement solaire.
- Programme de maîtrise de l'utilisation de l'énergie.
- Programmes sociaux de développement de l'utilisation de l'énergie, notamment dans les zones rurales et pour les populations défavorisées.
- Actions de formations / recherche & développement liées aux réalités pratiques.
- Présence du volet environnement dans tous les programmes mis en œuvre.

On le voit, ce que réclament les pays du SUD, c'est beaucoup plus que le simple raccordement de réseaux électriques ou gaziers. Au contraire, il s'agit d'une véritable interconnexion efficace et solidaire⁵⁰. Cette politique, qui est une véritable politique méditerranéenne, demande des ressources colossales. En vue de la stabilisation politique et de l'amélioration du climat économique devant favoriser l'entrée de capitaux extérieurs dans les économies des pays du sud et de l'est de la méditerranée, dans le domaine énergétique, l'OME⁵¹ évalue les besoins à 250 milliards de dollars de 1996 à 2010 c'est-à-dire 14 à 16 milliards de dollars par an, soit le double du montant actuel⁵²

⁴⁹ Keramane, A, Ancien Ministre de l'agriculture, Algérie, "Le défi énergétique en Méditerranée" Les actes de Milan, Deuxième session du cycle d'étude STRADEMED, FMES, 10-22 mai 1999.

⁵⁰ Keramane, A, Op Cit

⁵¹ OME : Observatoire Méditerranéen de l'Energie

⁵² Chatelus, M, "L'énergie en Méditerranée : espace régional ou marché mondial ?" Monde Arabe, Maghreb, Machrek. Hors Série , décembre 1997

❖ L'environnement

La gravité des menaces sur l'environnement, dans l'espace clos et particulièrement fragile qu'est le bassin méditerranéen, a donné naissance aux premières tentatives systématiques de dialogue et d'actions communes de l'ensemble des riverains⁵³. L'interdépendance est indiscutable dans ce domaine et l'inégalité entre le Nord et le Sud des ressources pouvant être affectées à la protection de l'environnement, donne tout son sens à une démarche partenariale⁵⁴. L'énergie n'est évidemment pas seule en cause, mais son impact sur l'environnement est particulièrement fort et doit donc faire l'objet d'attentions systématiques dans toutes les entreprises communes et les financements accordés par l'Union Européenne, y compris pour les soutiens aux énergies renouvelables. L'accroissement prévu du transit pétrolier en provenance du Golfe et des pays d'Asie Centrale par la Méditerranée doit en particulier conduire à des négociations et à des actions pour la coordination des politiques de prévention des pollutions⁵⁵.

Malheureusement, la déclaration de Barcelone n'a pas repris les engagements de la conférence de Madrid du 18 mars 1994 qui proposait un ambitieux plan d'action pour le développement des énergies renouvelables en Europe. Malgré diverses tentatives pour renforcer l'importance des énergies renouvelables dans le cadre du partenariat Euro-méditerranéen, il semble que beaucoup de déclarations soient restées lettres mortes et que les financements au sein du programme MEDA, même s'ils ont été envisagés, n'ont pas débouché sur des réalisations concrètes et significatives⁵⁶.

⁵³ Grenon, M; "Energie et environnement en Méditerranée : Enjeux et prospective", Les fascicules du Plan Bleu, PNUE - CAR/PB, 1993.

⁵⁴ Chatelus, M, "Les implications de la Zone de Libre Echange Euro-Méditerranéenne et du Partenariat pour la stratégie des agents du secteur économique", Op. Cit.

⁵⁵ Concernant l'influence des échanges commerciaux sur l'environnement on pourra lire : Damian, M, & Graz, JC, "Commerce international et développement soutenable : les grands paradigmes" IEPE, Grenoble, septembre 2000.

⁵⁶ Brauch, HG, "Energy partnership in the Mediterranean : the medium and long term potential of renewable energy" in Elites and changes in the mediterranean, Antonio Marquina (dir) Collection STRADEMED, FMES-UNISCI-CREST, 1997

Partie III : Les limites du partenariat Euro-Méditerranéen dans le domaine de l'énergie

3 / 1 Les aspects quantitatifs

3 / 1 / 1 La part relative des réserves

Comme nous avons pu déjà le voir au cours du paragraphe précédent, les relations entre les pays du sud et de l'est de la méditerranée et l'Union Européenne souffrent généralement d'un manque de consistance dans le contenu. Au-delà des discours politiques, il est nécessaire, pour que l'efficacité du partenariat soit certaine, d'avoir un contenu réaliste.

Les relations énergétiques n'échappent pas à la règle. Pourtant, passé le stade des bonnes intentions, il faut regarder les capacités de chacun (importateur et producteur) pour déterminer la réalité des perspectives. Si les besoins en énergie de l'Union Européenne ne sont plus à démontrer, il n'en va pas de même des capacités à l'exportation des pays méditerranéens.

Pour ce qui concerne le pétrole, l'écrasante supériorité du Moyen Orient se fait sentir. Avec plus de 65 % des réserves mondiales, le Moyen Orient concentre l'attention bien plus que les faibles 4 ou 6 % de l'Afrique du Nord (essentiellement la Libye)⁵⁷. Géographiquement, il existe une anomalie pétrolière indiscutable. Cette anomalie apporte une singulière limitation au critère de complémentarité. En effet, au rythme de la consommation actuelle, les pays exportateurs seront importateurs de pétrole à l'horizon 2020-2030⁵⁸. Il est donc difficile dans ces conditions d'établir des relations particulières sur le long terme.

Pour ce qui concerne le gaz, l'approche est sensiblement identique. Bien qu'elle soit différente au plan géographique, il existe malgré tout une anomalie gazière. L'essentiel des réserves de gaz se trouve en Russie et en Iran (même si la production de gaz du Moyen Orient n'est pas très développée en raison principalement d'un coût plus élevé du transport). Les réserves

⁵⁷ Voir annexe 12

⁵⁸ Voir annexe 13

algériennes estimées à 3 % des réserves mondiales ne permettent pas à l'Union Européenne de satisfaire ses besoins sur le long terme.⁵⁹

Par ailleurs, la complémentarité peut donner naissance à un contre-argument. En effet, l'établissement de relations particulières avec un pays ou un groupe de pays donné ne fait qu'accroître la dépendance de l'importateur. Dans le cas de pays à la stabilité politique discutable, cet élément est à prendre en compte.

3 / 1 / 2 Limitations de l'effet de proximité

On a vu précédemment que la part des réserves des pays d'Afrique du Nord était relativement limitée et que cela ôtait bon nombre de perspectives énergétiques à long terme du partenariat Euro-Méditerranéen. Il faut, de plus, considérer l'évolution vers la concentration des ressources énergétiques, pétrolières notamment. En effet, non seulement l'essentiel des réserves en pétroles se trouve au Moyen-Orient mais, de plus, cette proportion augmente⁶⁰. C'est-à-dire que l'on assiste à une concentration croissante des ressources pétrolières dans quelques pays (principalement Arabie Saoudite, Irak, Koweït).

Cette concentration géographique croissante limitera parallèlement l'intérêt de la proximité. En effet, sur le long terme, l'essentiel des relations énergétiques s'établira entre l'Europe et le Moyen-Orient ou entre l'Europe et la Russie pour les échanges gaziers. Or cela exclut la plupart des pays méditerranéens du jeu énergétique⁶¹. Bien sûr, la Méditerranée, en tant que mer intérieure, reste au centre des échanges mais il ne s'agit pas là des relations envisagées dans le cadre du partenariat Euro-Méditerranéen (établissement d'une zone de libre échange). Reste la Turquie et la région du Caucase qui présentent des obstacles naturels au transit du pétrole vers l'Union Européenne, mais là encore l'esprit du partenariat est absent.

L'argument de la proximité peut par ailleurs être inversé et on peut considérer aujourd'hui que la proximité est porteuse de défiance voire d'hostilité ou même de conflits ouverts, bien davantage que de coopération⁶². Le conflit israélo-palestinien et la rupture du processus de

⁵⁹ Chatelus, M ; "L'énergie dans la construction d'un espace Euro-méditerranéen" ; Op Cit

⁶⁰ Voir annexe 13 graphique du bas

⁶¹ Voir carte annexe 11

⁶² Chatelus, M ; "L'énergie dans la construction d'un espace Euro-méditerranéen" ; Op Cit

paix sont un exemple de ce phénomène. De fait, il n'y a pas suffisamment de confiance de l'Union Européenne vis-à-vis de ses voisins méditerranéens pour que l'approvisionnement ou le transit d'énergie puissent dépendre d'un partenariat étroit.

On ne peut manquer d'établir à cet égard une comparaison intéressante avec les liens qui unissent le Canada et les Etats-Unis par l'accord de l'ALENA. Des dispositions prévoient, en effet, que les envois de pétrole canadien aux Etats-Unis doivent être maintenus en cas d'urgence sauf si la consommation canadienne est elle aussi réduite⁶³. Dans ces conditions, le pétrole canadien est la réserve de sécurité des Etats-Unis et ainsi plus sûr que l'approvisionnement par les autres voies.

On voit donc que, même dans les perspectives les plus optimistes du partenariat Euro-Méditerranéen, on serait très loin d'une telle vision de la fiabilité des interdépendances, comme l'exprime la Commission Européenne dans le Livre Vert de 1995 par son souci de diversifier les approvisionnements pour limiter la dépendance envers les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

3 / 2 Le rôle prépondérant du marché

3 / 2 / 1 Organisation générale des marchés énergétiques

Dans le domaine de l'énergie, le marché se caractérise par l'équilibre entre les demandes énergétiques nationales d'une part et d'autre part l'offre énergétique qui, elle, opère sur une base mondiale. Il s'agit d'une contradiction qui est le fondement des principaux problèmes géopolitiques de l'énergie. Pour répondre à ces problèmes les différentes nations ont mis au point un certain nombre de doctrines et d'actions politiques. Pierre Noël⁶⁴ a montré que les différentes actions pouvaient être regroupées en deux catégories distinctes de politiques publiques, l'une est la recherche de l'indépendance énergétique, l'autre est l'effort de construction et de sécurisation du marché mondial.

⁶³ Chatelus, M ; "L'énergie dans la construction d'un espace Euro-méditerranéen" ;Op Cit

⁶⁴ Voir Noël, P, "Indépendance énergétique versus marché mondial" Institut d'Etude Politique et IEPE, Grenoble, septembre 1999.

La demande énergétique mondiale est, du point de vue politique, segmentée en demandes nationales irréductibles à des fractions statistiques. Elle procède d'individus et d'agents économiques appartenant à des collectivités politiques et définit donc un enjeu de légitimité pour la puissance publique, redevable devant les citoyens des conditions globales de la prospérité et de l'indépendance nationale. Pour répondre aux demandes nationales, le système énergétique (c'est-à-dire l'ensemble des infrastructures et des jeux coordonnés d'acteurs qui contribuent à rapprocher ressources et besoins, offre et demande) mobilise des ressources dans le monde entier, dont l'essentiel est constitué de ressources minières solides, liquides ou gazeuses. La signification politique de l'offre énergétique apparaît à son tour de manière évidente : à travers le contrôle qu'elles exercent sur leurs sous-sols, les nations riches en ressources énergétiques minières déterminent les modalités de mobilisation de ces ressources par le système énergétique, donc, indirectement, les conditions de réponses aux demandes nationales. Par l'intermédiaire du système énergétique mondial, sont donc mis "face à face" des demandes énergétiques nationales et des contrôles nationaux sur les ressources mobilisables pour les satisfaire. Face à cette réalité, deux paradigmes de politiques publiques s'affrontent quant aux moyens de garantir l'approvisionnement énergétique national.

❖ **L'indépendance énergétique ou la recherche de l'espace vital**

La première approche pourrait être qualifiée de "paradigme français", tant elle domine, traditionnellement, la réflexion et l'action dans notre pays. Elle se caractérise par une défiance vis-à-vis du marché et par la volonté de mettre en place, sous l'impulsion de la puissance publique, un lien direct, concret et contrôlé, entre la demande nationale et des ressources suffisantes pour la couvrir. Deux types d'actions sont envisageables.

- D'une part, intervenir massivement dans la production d'énergie à partir de ressources disponibles sur le territoire national ou suscitant peu de dépendance extérieure : l'archétype est ici le programme électronucléaire français⁶⁵.
- D'autre part, substituer au système énergétique international (c'est-à-dire à l'action des firmes) des liens politiques directs avec les Etats contrôlant des ressources énergétiques importantes. A un mécanisme abstrait et impersonnel, le marché, on préfère des liens concrets entre les dirigeants de nations amies aux besoins complémentaires. C'est la voie qu'avait expérimentée la France dès avant la crise pétrolière des années soixante-dix.

⁶⁵ Lire Noël, P, "Déclassement progressif du parc nucléaire français : impact économique et géopolitique" IEPE, Grenoble, septembre 1998.

Dans les deux cas, l'objectif recherché est le même : la constitution d'un espace vital énergétique.

❖ Le paradigme américain

L'autre paradigme est plus typique de la politique américaine, bien qu'il faille distinguer selon les périodes. Il procède d'une vision assez différente du rôle de la puissance publique, qui se met au service du marché, plus qu'elle ne s'y substitue. L'Etat garantit, aux plans national et international, le fonctionnement d'un système énergétique marchand, dont il n'entend pas être un acteur direct. Il favorise en particulier l'accès des compagnies privées aux ressources énergétiques mondiales appelées à fournir, entre autres, le marché national⁶⁶.

Notons qu'il ne s'agit pas d'une version bienveillante de l'action publique en faveur de la sécurité énergétique : la sécurisation du marché peut impliquer une projection substantielle de la puissance sur la scène internationale. En revanche, ce qui caractérise cette approche par rapport à la précédente, c'est l'absence de volonté de maîtrise administrative sur les processus concrets d'acheminement de l'énergie vers l'économie nationale ; c'est, d'autre part, l'acceptation d'une absence de liens exclusifs en des ressources clairement identifiées et les besoins nationaux. Ces deux critères signalent une attitude de confiance vis-à-vis des marchés énergétiques, qui contraste avec l'approche précédente. Ce paradigme "américain" déplace le souci étatique, donc l'objectif des politiques publiques, vers la sécurisation du système énergétique marchand, au lieu de chercher à lui substituer des processus politico-administratifs. Mais l'objectif poursuivi est bien le même : assumer la responsabilité politique de la puissance publique vis-à-vis de l'approvisionnement énergétique national.

❖ Le triomphe du paradigme américain

La situation énergétique mondiale signale le triomphe du paradigme américain en matière de géopolitique de l'énergie. Ceci est vrai à deux niveaux. Tout d'abord, ce sont des politiques

⁶⁶ Lire à ce sujet : Noël, P, "La constitutionalisation du régime juridique international des investissements pétroliers et la (re)construction du marché mondial" Cahier de Recherche N° 20 IEPE , Grenoble , septembre 2000.

inspirées par ce paradigme qui ont, sinon créé, du moins grandement favorisé la restructuration des conditions de l'offre énergétique, sur laquelle est fondée la situation actuelle. D'autre part, le succès et la profondeur de cette restructuration, la généralisation de politiques libérales, l'abondance énergétique que génère le renforcement de la concurrence à tous les niveaux, commandent une approche de la géopolitique de l'énergie fondée sur la sécurisation du marché mondial (à la limite, régional) — non sur la recherche de l'indépendance. C'est un jugement très largement partagé partout dans le monde, et il est devenu familier de parler à ce propos de "nouvelle géopolitique de l'énergie". Force est de constater, pourtant, que la France ne participe pas pleinement de ce consensus et qu'elle n'a pas franchement modifié sa doctrine en matière de politique énergétique. L'indépendance énergétique reste une idée directrice, même si les objectifs de compétitivité ou de préservation de l'environnement sont également affichés. Certes, la France opère, sous la contrainte, les évolutions qu'impose le droit européen, mais elle le fait toujours à minima, comme on consent à un mal nécessaire. La pièce maîtresse de la politique française, le choix nucléaire, fait l'objet d'un consensus politique encore très large, ouvertement fondé sur le haut degré d'indépendance énergétique qu'il confère à la France.

Tout fonctionne, dans le discours français en la matière, comme si le monde et la représentation qu'on en a s'étaient figés en 1974. Un thème revient constamment, depuis le premier reflux des prix pétroliers en 1976, dans les analyses officielles : celui du caractère transitoire des évolutions qui ne confirmeraient pas l'anticipation d'un marché pétrolier tendu, porteur de prix toujours croissants, de forts déséquilibres internationaux, voire de conflits. En 1982, l'amorce de la chute des prix du pétrole était vue comme transitoire, contraire aux données fondamentales de la situation ; en 1986, le contre-choc pétrolier et le maintien de prix "bas" étaient porteurs de tous les risques : ils nous condamnaient à un nouveau choc. En France, dans des travaux du Commissariat du Plan sur l'énergie, on estime que jamais les signaux du "court terme" n'ont été moins fiables pour préparer le "long terme"⁶⁷ Le moment où l'histoire donnera raison aux politiques d'indépendance énergétique semble sans cesse repoussé.

Il est évidemment impossible d'affirmer que jamais l'histoire ne donnera raison aux politiques d'indépendance énergétique, au paradigme français de la géopolitique de l'énergie. Mais ce jour-là — s'il finit par arriver — de quel prix aurons-nous payé la satisfaction d'avoir été en

⁶⁷ Voir Noël, P, "Indépendance énergétique versus marché mondial", Op Cit

avance ? Il semble nécessaire, par ailleurs, de rappeler que l'indépendance énergétique ne saurait être un but en soi ; quand les conditions structurelles du système énergétique sont telles que rien ne contraint la satisfaction des besoins nationaux par les marchés mondiaux, la puissance publique ne la poursuit qu'au détriment de la compétitivité et des facultés d'adaptation du système énergétique national.

3 / 2 / 2 Limitation d'un partenariat étatique

On a donc vu que le marché de l'énergie était un marché mondial et que l'établissement des prix résultait principalement de ce marché plus que d'une démarche volontariste des états. Même pour le gaz, pour lequel il existe des prix régionaux, cela résulte principalement de facteurs techniques ou financiers. Dans ces conditions, l'établissement de relations particulières entre états n'a que peu de chances d'aboutir. A ce titre, l'expérience du contrat gazier franco-algérie est emblématique⁶⁸. Ce contrat stipulait en effet que la France s'engageait à s'approvisionner en Algérie à un prix fixe, fixé indépendamment du prix du marché mais en général supérieur à celui-ci. Ce supplément de prix représentait le coût du développement de l'Algérie. Peu de temps après, malheureusement, les cours de l'énergie en général, et du gaz en particulier, se sont effondrés et la position de la France n'était plus tenable. La dénonciation de ce type de contrat en 1987 démontre clairement l'impossibilité de relations particulières de type étatique dans le domaine de l'énergie.

La guerre du Golfe a aussi confirmé l'impasse dans laquelle se trouve le dialogue producteur consommateur, ainsi que les équivoques qui pèsent sur le concept de coopération entre ces deux groupes de pays⁶⁹. On peut malheureusement considérer que, si dans le passé, pays importateurs, pays exportateurs et grandes compagnies pétrolières n'ont pas réussi à coopérer pour préparer et maîtriser les grandes évolutions, il est hautement improbable qu'elles puissent le faire à l'avenir.

Par ailleurs, pour assurer la sécurité des approvisionnements d'un pays, il ne faut pas exclure la projection de puissance. Et il y a là une très importante différence entre les Etats-Unis et l'Union Européenne. En effet, l'absence de politique étrangère commune entraîne une large

⁶⁸ Chatelus, M ; L'énergie dans la construction d'un espace Euro-méditerranéen" ;Op Cit

⁶⁹ Sarkis, N ; "Pétrole, le troisième choc ?", Le Monde Diplomatique, mars 2000.

incohérence dans ce domaine. Seules les politiques nationales s'appliquent et elles sont toutes notoirement insuffisantes en moyen.

Aux Etats-Unis au contraire on ne parle pour ainsi dire plus de sécurité des approvisionnements et "ce que le peuple américain a retenu de la guerre du golfe, c'est qu'il est beaucoup plus facile et plus drôle d'aller botter les fesses des gens au Moyen-Orient que de faire des sacrifices pour limiter la dépendance de l'Amérique vis-à-vis du pétrole importé".⁷⁰

Compte tenu du phénomène général de concentration des réserves au Moyen-Orient, et de la dépendance croissante des pays importateurs sur cette zone du monde, "la présence politique et militaire (directe et indirecte) hyperactive des Etats-Unis dans cette région n'étonnera donc que les naïfs qui persistent à croire que le pétrole et le gaz sont des produits de base comme le cacao et le cuivre ..."⁷¹

L'union Européenne, loin de disposer d'une telle cohérence et de tels moyens pour assumer sa stratégie d'approvisionnement énergétique, risque fort, malheureusement, d'être réduite au rôle d'observateur, subissant le jeu des Etats-Unis en permanence. Dans tous les cas, ce n'est pas l'établissement de relations particulières avec des pays méditerranéens à la situation politique instable qui permettra à l'Europe d'assurer la sécurité de ses approvisionnements.

3 / 2 / 3 La logique des prix

Découlant de la logique de marché ou simplement problème connexe, la logique des prix a une forte influence sur l'ensemble du jeu énergétique, plus peut être que la géographie et la géopolitique. Il s'agit de montrer que l'appréciation des transactions énergétiques est définie par un ensemble de paramètres interagissant tous entre eux et qu'il en résulte un équilibre fragile et un déterminisme de certaines politiques.

⁷⁰ James Schlessinger, ancien secrétaire américain à l'énergie, cité dans Terzian, P ; "Le progrès technologique apporte une abondance pétrolière durable", La Revue Internationale et Stratégique, n° 40, hiver 2000-2001, p.143-147. De plus, Sarkis, N ajoute dans; "Pétrole, le troisième choc ?", Le Monde Diplomatique, mars 2000. Que James Schlessinger a pris soin d'ajouter : " Ceux qui me connaissent savent que je n'aurais jamais utilisé une phrase comme celle que je viens d'employer si elle n'était pas utilisée aux niveaux les plus élevés du gouvernement."

⁷¹ Pauwels, J-P ; "Union Européenne et approvisionnement énergétique : perspective d'avenir" in La Revue internationale et Stratégique, N° 29, printemps 1998.

Ainsi, le prix du pétrole détermine si telle ou telle exploitation est rentable, c'est-à-dire économiquement viable ou non. En effet, les coûts d'exploitation des champs pétrolifères sont très différents d'une zone à l'autre. Si le pétrole du Moyen Orient est très économique à l'extraction, c'est loin d'être le cas pour les gisements offshore ou pour le pétrole de Caspienne par exemple. Or, aujourd'hui, pour estimer les réserves, les analystes tablent sur évolution des prix à la hausse rendant ainsi des gisements difficiles rentables (pour le pétrole par exemple : les schistes, les sables asphaltiques ...) ⁷². Ainsi ; l'AIE ⁷³ envisage un baril à 17 \$ en 2000-2010 (en \$ 1999) et à 25 \$ en 2020. Cela explique que le directeur exécutif de cette agence, Robert Priddle, souligne les énormes incertitudes qui pèsent sur les prévisions énergétiques à long terme dans sa préface au dernier rapport "World Energy Outlook". Les projections posent notamment le problème de la part du Moyen-Orient dans la couverture des besoins mondiaux et du développement du pétrole non conventionnel et non identifié au cours de la période 2010- 2020.

L'équilibre des prix influence aussi le niveau des réserves par le biais de la recherche. En effet, avec un prix du baril élevé bénéficiant de marges substantielles les pétroliers sont enclins à développer leurs programmes de recherche et, donc, le développement du pétrole non identifié a plus de chance d'être conforme aux prévisions optimistes. De même, la recherche permet de développer des techniques d'exploitation plus rentables et, donc, de rendre des gisements jusqu'alors non économiquement viables, exploitables.

Toutes les énergies ne sont pas équivalentes vis-à-vis de l'environnement. La prise en compte de ce phénomène par la population est récente. Cependant, bien qu'aujourd'hui le commun des mortels sache ce qu'est un gaz à effet de serre et connaît la ville japonaise de Kyoto, force est de constater que les habitudes de consommation n'ont pas notablement évolué. Et pour cause, comment choisir une énergie non polluante quand elle est nettement plus chère que celle produisant du gaz à effet de serre. Ainsi, le prix du pétrole ⁷⁴ est tombé de 9,82 \$/baril en 1974, à 5,61 en 1997, et à 4, 82 en 1999. Cette période de dépression des prix a suscité un sentiment d'euphorie sur l'abondance des réserves mondiales et l'existence d'un excédent durable. En revanche, le développement des énergies renouvelable s'en est très nettement ressenti. Le

⁷² Lire Sarkis, N, "Pétrole, le troisième choc", Le Monde Diplomatique, mars 2000

⁷³ AIE : Agence Internationale de l'Energie

⁷⁴ Exprimé en dollars 1973

pétrole est une énergie fort polluante et non renouvelables aussi peut-on se poser la question : est-il logique d'avoir un baril de brut à 10 \$ et non à 35\$?⁷⁵

Enfin, l'équilibre des prix énergétiques a une influence sur les économies des pays pétroliers. Diminuer le prix du pétrole c'est aussi diminuer la rente des pays exportateurs et donc leur développement. C'est dans la plupart des régions instables concernées un risque important. A l'inverse, l'augmentation des prix pèse sur les économies des pays importateurs. L'augmentation brutale de 1999 a fait resurgir certaines craintes héritées des deux chocs de 1973-1974 et 1979-1980. Pourtant, il semble qu'il faille relativiser cet effet en tenant compte du déclin considérable du pétrole dans les échanges mondiaux⁷⁶. Ainsi, les exportations mondiales ont presque septuplé de 1973 à 1997 en passant de 829 milliards de dollars à 5547 milliards de dollars alors que dans le même temps les exportations pétrolières ont seulement doublé en passant de 163 à 341 milliards de dollars. Par ailleurs, l'énergie représente une part moins importante dans les PNB⁷⁷ des pays développés. Ainsi, selon le Département d'Etat américain les dépenses pétrolières ont représenté, en 1998, 3 % du PNB aux Etats-Unis contre 8,1 % en 1981⁷⁸.

Malgré l'effet relativement moins fort sur l'économie mondiale, la logique des prix reste déterminante et centrale dans les politiques énergétiques. La recherche du bon équilibre est difficile et fragile, il détermine pourtant bon nombre de paramètres ayant une forte influence sur l'avenir. Par certains aspects, il est possible de comparer l'évolution du prix de l'énergie à l'évolution du taux de change⁷⁹. De la même manière qu'une monnaie forte n'est pas toujours un avantage pour nos exportations, des prix trop faibles pour l'énergie risquent d'avoir des effets néfastes pour le développement futur.

3 / 3 Le problème du nucléaire

Le problème du nucléaire subit un traitement particulier qui semble plus faire appel à la passion qu'à la raison. En effet, il semble que nul ne soit en mesure d'aborder la question en

⁷⁵ Ramonet, I, "L'Euro, le brut et le marchand", Le monde Diplomatique, octobre 2000.

⁷⁶ Sarkis, N, Op Cit

⁷⁷ PNB : Produit National Brut

⁷⁸ Sarkis, N, Op Cit.

⁷⁹ Ramonet, I, OpCit

gardant la tête froide et de manière totalement objective. Il faut probablement rechercher les raisons de ce comportement dans des peurs ancestrales des choses nouvelles que l'on ne comprend pas encore totalement. Pourtant, ces comportements ne sauraient se maintenir éternellement et à moyen terme cette énergie pourrait bien revenir au premier plan, c'est tout au moins ce qu'espèrent les principaux lobby nucléaristes, notamment français.

Ces derniers sont toujours très actifs, en témoignent le nombre et la qualité des commentaires sur le dernier livre vert de l'Union Européenne⁸⁰ et leurs arguments ne sont pas dénués de fondement. En effet, prenant acte des besoins énergétiques futurs communément admis⁸¹, (augmentation de 2% par an) et des aspirations mondiales au développement durable, il est absolument nécessaire que le type d'énergie retenue satisfasse aux trois critères suivants :

- Exigence du développement de l'économie mondiale et notamment des pays les plus pauvres.
- Ce développement doit pouvoir être soutenu dans le temps c'est à dire sans épuisement des ressources rares et sans mettre en danger l'écosystème.
- Les choix retenus doivent être viables économiquement.⁸²

Quelle est donc la source d'énergie miraculeuse permettant de remplir ces trois conditions ? Certainement pas les énergies fossiles qui, inévitablement, deviendront rares et sont responsables de l'augmentation des gaz à effet de serre. Les autres énergies renouvelables sont certes séduisantes, mais elles sont aléatoires et incapables de fournir les quantités importantes d'énergies qui sont liées au développement notamment des pays les plus pauvres. Ainsi pour remplacer une seule centrale à charbon de 650 MW, il faudrait aligner sur près de 100 km plus de 900 éoliennes ou bien encore couvrir de panneaux photovoltaïques, sur 30 m de large une autoroute longue d'un millier de kilomètres. Or il faut se rappeler que les besoins d'équipement dans le monde, d'ici à 2020, représentent 4000 fois cette puissance⁸³.

De plus, les énergies renouvelables sont, à l'heure actuelle, le plus souvent non viables économiquement et qu'elles survivent uniquement parce que des sociétés nationales en

⁸⁰ Voir annexe 5 : plus de 13 % des réponses proviennent de l'industrie nucléaire ou d'EURATOM

⁸¹ Voir § 1 / 2 / 3

⁸² Voir le paragraphe précédent.

⁸³ Alphandéry, E, "Electricité et Développement" Politique Internationale N° 79, printemps 1998.

assument les déficits ou parce qu'elles sont lourdement subventionnées par les états promoteurs.

Dans l'état actuel des techniques, l'énergie nucléaire se présente donc comme la seule capable de rivaliser avec les unités thermiques classiques. L'uranium existe en abondance et son coût est loin d'être parmi les plus élevés, ce qui rend les coûts de fonctionnement des centrales nucléaires relativement stables et prévisibles. Les tonnages de combustibles étant peu importants, on peut choisir les sites d'implantation indépendamment des problèmes de transport. L'emprise au sol est faible : seuls 20 sites sont nécessaires pour produire 80 % de l'électricité d'EDF⁸⁴. Il faut enfin signaler que l'énergie nucléaire est la seule à prendre en compte ses déchets et qu'elle ne produit aucun gaz à effet de serre⁸⁵. Pourtant, ce problème suscite une importante polémique. Les déchets dans 90 % des cas sont à courte durée de vies et des solutions existent pour réaliser leur stockage. Restent les déchets à vie longue qui, compte tenu de leur faible volume, peuvent être stockés sans problème à moyen terme.

Pourtant, l'énergie nucléaire est loin de faire l'unanimité. Au niveau européen il existe de nombreuses divergences. L'entrée des groupes de pression et des partis écologiques dans la vie politique des états membres et l'accident de Tchernobyl (26 avril 1986), incontestablement l'accident le plus grave de l'histoire de l'atome, ont marqué un tournant dans le développement de l'industrie nucléaire en Europe. Sur 8 Etats membres qui ont recours au nucléaire, 5 ont aujourd'hui adopté ou annoncé un moratoire. La France, la Grande-Bretagne et la Finlande ne se sont pas prononcées pour un arrêt du nucléaire mais aucun réacteur, sauf éventuellement en Finlande, ne paraît devoir être construit dans les toutes prochaines années. L'Italie est sortie du nucléaire à la suite du référendum de 1987, l'Allemagne a annoncé sa décision d'arrêter ses derniers réacteurs en 2021 et en Belgique un accord politique envisage l'arrêt pour 2025.

Le nucléaire ne peut se développer sans un consensus lui permettant de bénéficier d'une période de stabilité suffisante compte tenu des contraintes économiques et technologiques qui caractérisent son industrie. Le problème des déchets devra trouver une solution durable Les

⁸⁴ EDF : Electricité De France

⁸⁵ En France, avec près de 80 % d'électricité nucléaire et plus de 10 % d'hydraulique la production de CO₂ par kWh est neuf fois moins importante qu'en Allemagne ou aux Etats-Unis. (Alphandéry, E, Op Cit.) voir en outre l'annexe 10 diagramme du bas.

orientations des politiques contre le réchauffement climatique devraient également jouer un rôle fondamental.

Le fonctionnement communautaire de l'Union Européenne fait que l'énergie nucléaire, en l'absence de consensus, est presque totalement absente du dialogue Euro-Méditerranéen. Pourtant, l'atome pourrait avoir de fortes potentialités pour soutenir le développement des pays les moins favorisés. Sous une forte concurrence, l'absence de l'Europe sur ce terrain risque de profiter à d'autres, pour peu que les capitaux ne se portent pas sur des projets à bas coûts d'investissements. L'énergie nucléaire souffre généralement de raisonnements économiques à court terme.

Conclusion

L'Union Européenne dépend très largement de l'extérieur pour assurer son approvisionnement énergétique. Cette dépendance représente un risque important, tant sur le plan politique qu'économique. A l'avenir, les projections montrent que ce risque ira en s'accroissant. Consciente de ces données, l'Union Européenne tente de diversifier et de sécuriser ses approvisionnements. Cependant, elle se heurte à ses problèmes structurels, son manque de moyens aux plans diplomatique et militaire.

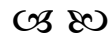
Entrant dans le cadre de la diversification des approvisionnements énergétiques, le partenariat Euro-Méditerranéen pourrait être considéré comme une bonne solution. En effet, la complémentarité entre les pays producteurs du sud de la Méditerranée et les pays importateurs européens, serait mise à profit et la proximité entre ces deux groupes d'états faciliterait les relations à différents niveaux. On pourrait envisager que les relations énergétiques jouent un rôle central dans la relance du partenariat Euro-Méditerranéen notamment après la rupture du processus de paix au Moyen-Orient.

Cependant, l'énergie, et notamment le gaz et le pétrole, ne sont pas des matières premières comme les autres. L'approvisionnement échappe pour une grande part aux rôles des états au profit d'un gigantesque marché mondial que seul le jeu de l'offre et de la demande peut influencer. En l'absence de perspective de pénurie à moyen terme, le marché est donc le seul maître. Difficile dans ces conditions de développer des relations particulières étatiques et régionales et d'imaginer de plus que ces relations joueront un rôle moteur dans la relance du processus partenarial Euro-Méditerranéen.

En l'occurrence, il faut admettre que les relations énergétiques continueront à évoluer indépendamment de tout partenariat régional et que le fragile équilibre des prix continuera à régir les relations entre importateurs et producteurs. De même il faut admettre que le partenariat Euro-méditerranéen doit trouver un nouveaux souffle ailleurs que dans l'énergie.

Il serait évidemment réducteur de prétendre que l'énergie ne joue aucun rôle dans le partenariat Euro-Méditerranéen. Ce domaine ne doit pas être ignoré, simplement il faut éviter de croire que ce sera à long terme un pilier sur lequel on pourra fonder l'essentiel de nos relations avec les pays du Sud de la Méditerranée.

Enfin, compte tenu de la tendance forte à la concentration géographique des ressources en gaz et en pétrole, l'Union Européenne ne pourra réellement sécuriser ses approvisionnements que si elle est en mesure de contre balancer la puissance militaire et diplomatique des Etats-Unis au Moyen-Orient, voire, à l'avenir, en Russie. Mais cela va bien au-delà d'un simple processus de partenariat régional.



ANNEXES

Annexe 1

Déclaration de Barcelone et programme de travail

La déclaration suivante a été adoptée par les participants à l'issue de la conférence euro-méditerranéenne qui s'est tenue à Barcelone, les 27 et 28 novembre 1995

"Le Conseil de l'Union européenne, représenté par son président, M. Javier Solana, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, la Commission européenne, représentée par M. Manuel Marin, vice-président, l'Allemagne, représentée par M. Klaus Kinkel, vice-chancelier et (ministre des Affaires étrangères, l'Algérie, représentée par M. Mohamed Salah Dembri, ministre des Affaires étrangères, l'Autriche, représentée par Mme Benita Ferrero-Waldner, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères, la Belgique, représentée par M. Erik Derycke, ministre des Affaires étrangères,

Chypre, représentée par M. Alecos Michaelides, ministre des Affaires étrangères,

le Danemark, représenté par M. Niels Helveg Petersen, ministre des Affaires étrangères, l'Egypte, représentée par M. Amr Moussa, ministre des Affaires étrangères,

l'Espagne, représentée par M. Carlos Westendorp, secrétaire d'Etat aux Relations avec la Communauté européenne, la Finlande, représentée par Mme Tarja Halonen, ministre des Affaires étrangères,

la France, représentée par M. Hervé de Charette, ministre des Affaires étrangères, la Grèce, représentée par M. Kàrolos Papoulias, ministre des Affaires étrangères, l'Irlande, représentée par M. Dick Spring, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,

Israël, représenté par M. Ehud Barak, ministre des Affaires étrangères,

l'Italie, représentée par Mme Susanna Agnelli, ministre des Affaires étrangères,

la Jordanie, représentée par M. Abdel-Karim Kabariti, ministre des Affaires étrangères,

le Liban, représenté par M. Fares Bouez, ministre des Affaires étrangères,

le Luxembourg, représenté par M. Jacques F. Poos, vice-Premier ministre et ministres des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération,

Malte, représentée par M. le professeur Guido de Marco, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, le Maroc, représenté par M. Abdellatif Filali, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,

les Pays-Bas, représentés par M. Hans van Mierlo, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,

le Portugal, représenté par M. Jaime Gama, ministre des Affaires étrangères,

le Royaume-Uni, représenté par M. Malcolm Rifkind QC MP, ministre des Affaires étrangères, la Syrie, représentée par M. Farouk Al-Sharaa, ministre des Affaires étrangères,

la Suède, représentée par Mme Lena Hjelm-Wallen, ministre des Affaires étrangères,

la Tunisie, représentée par M. Habib Ben Yahia, ministre des Affaires étrangères,

la Turquie, représentée par M. Deniz Baykal, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,

l'autorité palestinienne, représentée par M. Yassir Arafat, président de l'Autorité palestinienne,

participant à la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone ;

* soulignant l'importance stratégique de la Méditerranée et animés par la volonté de donner à leurs relations futures une dimension nouvelle, fondée sur une coopération globale et solidaire, qui soit à la hauteur de la nature privilégiée des liens forjés par le voisinage et l'histoire;

* conscients que les nouveaux enjeux politiques, économiques et sociaux de part et d'autre de la Méditerranée constituent des défis communs qui appellent une approche globale et coordonnée;

* décidés à créer à cet effet, pour leurs relations, un cadre multilatéral et durable, fondé sur un esprit de partenariat, dans le respect des caractéristiques, des valeurs et des spécificités propres à chacun des participants;

* considérant que ce cadre multilatéral est complémentaire d'un renforcement des relations bilatérales, qu'il est important de sauvegarder en accentuant leur spécificité;

* soulignant que cette initiative euro-méditerranéenne n'a pas vocation à se substituer aux autres actions et initiatives entreprises en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de la région, mais qu'elle contribuera à favoriser leur succès. Les participants appuient la réalisation d'un règlement de paix juste, global et durable au Moyen-Orient, basé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et les principes mentionnés dans la lettre d'invitation à la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient, y compris le principe "des territoires contre la paix ", avec tout ce que cela implique;

* convaincus que l'objectif général consistant à faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité exige le renforcement de la démocratie et le respect des droits de l'homme, développement économique et social durable et équilibré, la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une meilleure compréhension entre les cultures, autant d'éléments essentiels du partenariat,

* conviennent d'établir entre les participants un partenariat global - partenariat euro-méditerranéen - à travers un dialogue poli renforcé et régulier, un développement de la coopération économique et financière et une valorisation accrue de la dimension sociale, culturelle et humaine, ces trois axes constituant les trois volets du partenariat euro-méditerranéen.

Partenariat politique et de sécurité: définir un espace commun de paix et de stabilité

Les participants expriment leur conviction que la paix, la stabilité et la sécurité de la région méditerranéenne sont un bien commun qu'ils s'engagent à promouvoir et à renforcer par tous les moyens dont ils disposent. A cet effet, ils conviennent de mener un dialogue politique renforcé et régulier, fondé sur le respect des principes essentiels du droit international et réaffirment un certain nombre d'objectifs communs en matière de stabilité interne et externe.

Dans cet esprit, ils s'engagent, par la déclaration de principes suivante, à:

* agir conformément à la Charte des Nations unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi qu'aux autres obligations résultant du droit international, notamment celles qui découlent des instruments régionaux et internationaux auxquels ils sont parties;

* développer l'Etat de droit et la démocratie dans leur système politique tout en reconnaissant dans ce cadre le droit de chacun d'entre eux de choisir et de développer librement son système politique, socioculturel, économique et judiciaire;

* respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que garantir l'exercice effectif et légitime de ces droits libertés, y compris la liberté d'expression, la liberté d'association à des fins pacifiques et la liberté de pensée, de conscience religion, individuellement ainsi qu'en commun avec d'autres membres du même groupe, sans aucune discrimination exercée raison de la race, la nationalité, la langue, la religion et le sexe;

* considérer favorablement, à travers le dialogue entre les parties, les échanges d'informations sur les questions relatives au droits de l'homme, aux libertés fondamentales, au racisme et à la xénophobie,

* respecter et faire respecter la diversité et le pluralisme dans leur société et promouvoir la tolérance entre ses différents groupes et lutter contre les manifestations d'intolérance, le racisme et la xénophobie. Les participants soulignent l'importance d'une formation adéquate en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales;

* respecter leur égalité souveraine ainsi que tous les droits inhérents à leur souveraineté et exécuter de bonne foi leurs obligations assumées, conformément au droit international;

* respecter l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, en agissant à tout moment conformément au but et aux principes de la Charte des Nations unies et aux

normes pertinentes du droit international, y compris celles qui ont trait à l'intégrité territoriale des Etats, tels qu'ils figurent dans des accords entre les parties concernées;

*s'abstenir, en conformité avec les normes du droit international, de toute intervention directe ou indirecte dans les affaires intérieures d'un autre partenaire,

*respecter l'intégrité territoriale et l'unité de chacun des autres partenaires

*régler leurs différends par des moyens pacifiques, inviter tous les participants à renoncer à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale d'un autre participant, y compris l'acquisition de territoires par la force, et réaffirmer le droit d'exercer pleinement la souveraineté par des moyens légitimes, conformément à la Charte des Nations unies et au droit international;

* renforcer leur coopération pour prévenir et combattre le terrorisme, notamment par la ratification et l'application d'instruments internationaux auxquels ils ont souscrit, par l'adhésion à de tels instruments ainsi que par toute autre mesure appropriée;

* lutter ensemble contre l'expansion et la diversification de la criminalité organisée et combattre le fléau de la drogue dans tous ses aspects;

* promouvoir la sécurité régionale et, à cet effet, œuvrer, entre autres, en faveur de la non-prolifération nucléaire, chimique et biologique en adhérant et en se conformant à une combinaison de régimes internationaux et régionaux de non-prolifération, et d'accords de limitation des armements et de désarmement, tels que le TNP, la CWC, la BWC, le CTBT, et/ou à des arrangements régionaux, comme des zones exemptes d'armes, y compris leurs systèmes de vérification, ainsi qu'en respectant de bonne foi leurs engagements au titre des conventions de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Les parties s'emploieront à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, qui soit mutuellement et effectivement contrôlable.

En outre, les parties :

- envisageront des mesures pratiques afin de prévenir la prolifération d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi qu'une accumulation excessive d'armes conventionnelles;

- s'abstiendront de développer une capacité militaire qui aille au-delà de leurs besoins légitimes de défense, tout en réaffirmant leur détermination de parvenir au même niveau de sécurité et d'instaurer la confiance mutuelle avec la quantité la moins élevée possible de troupes et d'armements et d'adhérer à la CWC;

- favoriseront les conditions susceptibles de permettre l'établissement de relations de bon voisinage entre eux et soutenir les processus visant la stabilité, la sécurité et la prospérité ainsi que la coopération régionale et sous-régionale;

étudier les mesures de confiance et de sécurité qu'il conviendrait d'adopter en commun entre les participants en vue de la consolidation d'un "espace de paix et de stabilité en Méditerranée", y compris la possibilité à terme de mettre en œuvre à cet effet un pacte euro-méditerranéen.

Partenariat économique et financier: construire une zone de prospérité partagée

Les participants soulignent l'importance qu'ils attachent au développement économique et social durable et équilibré dans la perspective de réaliser leur objectif de construire une zone de prospérité partagée.

Les partenaires reconnaissent les difficultés que la question de la dette peut entraîner pour le développement économique des pays de la région méditerranéenne. Ils conviennent, compte tenu de l'importance de leurs relations, de poursuivre le dialogue afin de parvenir à des progrès dans les enceintes compétentes.

Constatant que les partenaires ont à relever des défis communs, bien que se présentant à des degrés différents, les participants se fixent les objectifs à long terme suivants:

* accélérer le rythme d'un développement socio-économique durable;

* améliorer les conditions de vie des populations, augmenter le niveau d'emploi et réduire les écarts de développement dans la région euro-méditerranéenne

* promouvoir la coopération et l'intégration régionale.

En vue d'atteindre ces objectifs, les participants conviennent d'établir un partenariat économique et financier qui, tenant compte des différents degrés de développement, sera fondé sur:

* l'instauration progressive d'une zone de libre-échange;

* la mise en œuvre d'une coopération et d'une concertation économiques appropriées dans les domaines concernés;

l'augmentation substantielle de l'assistance financière de l'Union européenne à ses partenaires.

a) Zone de libre-échange

zone de libre-échange sera réalisée à travers les nouveaux accords euro-méditerranéens et des accords de libre-échange entre partenaires de l'Union européenne. Les participants ont retenu l'année 2010 comme date objecte pour instaurer progressivement cette zone qui couvrira l'essentiel des échanges dans le respect des obligations découlant de l'OMC.

En vue de développer le libre-échange graduel dans cette zone: les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges des produits manufacturés seront progressivement éliminés selon des calendriers à négocier entre les partenaires; en partant des flux traditionnels et dans la mesure permise par les différentes politiques agricoles et en respectant dûment les résultats atteints dans cadre des négociations du GATT, le commerce des produits agricoles sera progressivement libéralisé par l'accès préférentiel et réciproque entre les parties; les échanges de services y compris le droit d'établissement seront progressivement libéralisés en tenant compte de l'accord GATS.

Les participants décident de faciliter l'établissement progressif de cette zone de libre-échange en

*adoptant des dispositions adéquates en matière de règles d'origine, de certification, de protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle et de concurrence;

*poursuivant et développant des politiques fondées sur les principes de l'économie de marché et de l'intégration de leurs vies en tenant compte de leurs besoins et niveaux de développement respectifs,-

*procédant à l'ajustement et à la modernisation des structures économiques et sociales, la priorité étant accordée à la promotion au développement du secteur privé, à la mise à niveau du secteur productif et à la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié pour une économie de marché. De même, ils s'efforceront d'atténuer les conséquences négatives qui peuvent résulter de cet ajustement au plan social en encourageant des programmes en faveur des populations les plus démunies,

*promouvant les mécanismes visant à développer les transferts de technologie.

b) Coopération et concertation économiques

La coopération sera développée en particulier dans les domaines énumérés ci-dessous et à cet égard les participants:

*reconnaissent que le développement économique doit être soutenu à la fois, par l'épargne interne, base de l'investissement, et par des investissements étrangers directs. Ils soulignent qu'il importe d'instaurer un environnement qui leur soit propice notamment par l'élimination progressive des obstacles à ces investissements ce qui pourrait conduire aux transferts de technologies et augmenter la production et les exportations;

*affirment que la coopération régionale, réalisée sur une base volontaire, notamment en vue de développer les échanges entre partenaires eux-mêmes, constitue un facteur clé pour favoriser l'instauration d'une zone de libre-échange;

*encouragent les entreprises à conclure des accords entre elles et s'engagent à favoriser cette coopération et la modernisation industrielle, en offrant un environnement et un cadre réglementaire favorable. Ils considèrent nécessaire l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'appui technique aux PME;

*soulignent leur interdépendance en matière d'environnement, qui impose une approche régionale et une coopération renforcée, ainsi qu'une meilleure coordination des programmes multilatéraux existants, en confirmant leur attachement à la convention de Barcelone et au PAM. Ils reconnaissent qu'il importe de concilier le développement économique avec la protection de l'environnement, d'intégrer les préoccupations environnementales dans les aspects pertinents de la politique économique et d'atténuer les conséquences négatives qui pourraient résulter du développement sur le plan de l'environnement. Ils s'engagent à établir un programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme, y compris en matière de lutte contre la désertification, et à concentrer des appuis techniques et financiers appropriés sur ces actions;

*reconnaissent le rôle clé des femmes dans le développement et s'engagent à promouvoir la participation active des femmes dans la vie économique et sociale et dans la création d'emplois;

*soulignent l'importance de la conservation et de la gestion rationnelle des ressources halieutiques et de l'amélioration de la l'amélioration dans le domaine de la recherche sur les ressources, y compris l'aquaculture, et s'engagent à faciliter la formation et la recherche scientifiques et à envisager la création d'instruments communs;

*reconnaissent le rôle structurant du secteur de l'énergie dans le partenariat économique euro-méditerranéen et décident de la coopération et d'approfondir le dialogue dans le domaine des politiques énergétiques. Décident de créer les conditions-cadres adéquates pour les investissements et les activités des compagnies d'énergie, en coopérant pour créer les conditions permettant à ces compagnies d'étendre les réseaux énergétiques et de promouvoir les interconnexions ;

*reconnaissent que l'approvisionnement en eau ainsi qu'une gestion appropriée et un développement des ressources constituent une question prioritaire pour tous les partenaires méditerranéens et qu'il importe de développer la coopération en ces domaines;

*conviennent de coopérer en vue de moderniser et de restructurer l'agriculture et de favoriser le développement rural intégré. Cette coopération sera axée notamment sur l'assistance technique et la formation, sur le soutien aux politiques mises en œuvre les partenaires pour diversifier la production, sur la réduction de la dépendance alimentaire et sur la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Conviennent également de coopérer en vue de l'éradication de cultures illicites et ur le développement des régions éventuellement affectées.

Les participants conviennent également de coopérer dans d'autres domaines et, à cet égard:

*soulignent l'importance d'un développement et d'une amélioration des infrastructures, y compris par la création d'un système efficace de transport, le développement des technologies de l'information et la modernisation des télécommunications. A cet effet, ils conviennent d'élaborer un programme de priorités;

*s'engagent à respecter les principes du droit maritime international et en particulier la libre prestation de services dans le aine du transport international et le libre accès aux cargaisons internationales. Les résultats des négociations commerciales multilatérales sur les services de transport maritime menées actuellement dans le cadre de l'OMC seront pris en compte une fois convenus;

*s'engagent à encourager la coopération entre les collectivités locales et en faveur de l'aménagement du territoire;

*reconnaissent que la science et la technologie ont une influence significative sur le développement socio-économique, conviennent de renforcer les capacités propres de recherche scientifique et développement, de contribuer à la formation du personnel scientifique et technique, de promouvoir la participation à des projets de recherche conjoints à partir de la création de seaux scientifiques;

*conviennent de promouvoir la coopération dans le domaine statistique afin d'harmoniser les méthodes et d'échanger des données.

c) Coopération financière

Les participants considèrent que la réalisation d'une zone de libre-échange et le succès du partenariat euro-méditerranéen reposent sur un accroissement substantiel de l'assistance financière qui doit favoriser avant tout un développement endogène et durable et la mobilisation des acteurs économiques locaux. Ils constatent à cet égard:

*que le Conseil européen de Cannes est convenu de prévoir pour cette assistance financière des crédits d'un montant de 4 685 millions d'écus pour la période 1995-1999, sous forme de fonds budgétaires communautaires disponibles. A cela s'ajoutera intervention de la BEI sous forme de prêts d'un montant accru, ainsi que les contributions financières bilatérales des Etats membres;

*qu'une coopération financière efficace, gérée dans le cadre d'une programmation pluriannuelle tenant compte des spécificités de chacun des partenaires est nécessaire;

*qu'une gestion macroéconomique saine revêt une importance fondamentale pour assurer le succès de leur partenariat. A cette fin, ils conviennent de favoriser le dialogue sur leurs politiques économiques respectives et sur la manière d'optimiser la coopération financière.

Partenariat dans les domaines social, culturel et humain: développer les ressources humaines, favoriser la compréhension e cultures et les échanges entre les sociétés civiles

Les participants reconnaissent que les traditions de culture et de civilisation de part et d'autre de la Méditerranée, le dialogue entre cultures et les échanges humains, scientifiques et technologiques sont une composante essentielle du rapprochement et de la compréhension entre leurs peuples et d'amélioration de la perception mutuelle.

Dans cet esprit, les participants conviennent de créer un partenariat dans les domaines social, culturel et humain. A cet effet :

*ils réaffirment que le dialogue et le respect entre les cultures et les religions sont une condition nécessaire au rapprochement es peuples. A cet égard, ils soulignent l'importance du rôle que peuvent jouer les médias dans la connaissance et la compréhension réciproques des cultures, en tant que source d'enrichissement mutuel;

*ils insistent sur le caractère essentiel du développement des ressources humaines, tant en ce qui concerne l'éducation et la formation notamment des jeunes que dans le domaine de la culture. Ils manifestent leur volonté de promouvoir les échanges culturels et la connaissance d'autres langues, respectant l'identité culturelle de chaque partenaire, et de mettre en œuvre une politique durable de programmes éducatifs et culturels; dans ce contexte les partenaires s'engagent à prendre les mesures susceptibles de faciliter les échanges humains, notamment par l'amélioration des procédures administratives ;

*ils soulignent l'importance du secteur de la santé pour un développement durable et manifestent leur volonté d'encourager la anticipation effective de la collectivité aux actions de promotion de la santé et du bien-être de la population;

*ils reconnaissent l'importance du développement social qui, à leur avis, doit aller de pair avec tout développement économique. s'attachent une priorité particulière au respect des droits sociaux fondamentaux, y compris le droit au développement;

*ils reconnaissent la contribution essentielle que peut apporter la société civile dans le processus de développement du partenariat euro-méditerranéen et en tant que facteur essentiel d'une meilleure compréhension et d'un rapprochement entre les peuples,

*en conséquence, ils conviennent de renforcer et/ou mettre en place les instruments nécessaires à une coopération décentralisée r favoriser les échanges entre les acteurs du développement dans le cadre des législations nationales : responsables de la société politique et civile, du monde culturel et religieux, des universités, de la recherche, des médias, des associations, les syndicats et les entreprises privées et publiques;

*sur cette base, ils reconnaissent qu'il importe de promouvoir les contacts et les échanges entre les jeunes dans le cadre de programmes de coopération décentralisée;

*ils encourageront les actions de soutien en faveur des institutions démocratiques et du renforcement de l'Etat de droit et de la société civile;

*ils reconnaissent que l'évolution démographique actuelle représente un défi prioritaire auquel il convient de faire face par des politiques appropriées pour accélérer le décollage économique;

*ils reconnaissent le rôle important que jouent les migrations dans leurs relations. Ils conviennent d'accroître leur coopération pour réduire les pressions migratoires au moyen, entre autres, de programmes de formation professionnelle et d'assistance à la création d'emplois. Ils s'engagent à garantir la protection de l'ensemble des droits reconnus par la législation existante des migrants légalement installés sur leurs territoires respectifs;

*dans le domaine de l'immigration clandestine, ils décident d'établir une coopération plus étroite. Dans ce contexte, les partenaires, conscients de leur responsabilité pour la réadmission, conviennent d'adopter par la voie d'accords ou arrangements bilatéraux les dispositions et les mesures appropriées pour la réadmission de leurs ressortissants en situation illégale. A cet effet, pour les Etats membres de l'Union européenne, seront considérés ressortissants les nationaux des Etats membres tels que définis aux fins communautaires;

*ils conviennent de renforcer la coopération par diverses mesures visant à prévenir et à combattre ensemble de façon plus efficace le terrorisme;

*de même, ils estiment nécessaire de lutter ensemble et efficacement contre le trafic de drogues, la criminalité internationale et la corruption,

*ils soulignent l'importance de lutter résolument contre les phénomènes racistes et xénophobes et contre l'intolérance et conviennent de coopérer à cette fin.

Suivi de la conférence

Les participants:

*considérant que la conférence de Barcelone jette les bases d'un processus ouvert et appelé à se développer;

*réaffirmant leur volonté d'établir un partenariat basé sur les principes et objectifs définis par la présente déclaration;

*résolus à donner une expression concrète à ce partenariat euro-méditerranéen;

*convaincus que, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de poursuivre le dialogue global engagé et de réaliser une série d'actions concrètes, adoptent le programme de travail ci-joint.

Les ministres des Affaires étrangères se réuniront périodiquement afin d'assurer le suivi de l'application de la présente déclaration et de définir les actions propres à permettre la réalisation des objectifs du partenariat.

Les diverses actions feront l'objet d'un suivi sous forme de réunions thématiques ad hoc de ministres, de hauts fonctionnaires et d'experts, d'échanges d'expériences et d'informations, de contacts entre les participants de la société civile, ou par tout autre moyen approprié.

Les contacts au niveau des parlementaires, des autorités régionales, des collectivités locales et des partenaires sociaux seront encouragés.

Un "Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone", au niveau de hauts fonctionnaires, composé de la Troïka de l'Union européenne et d'un représentant de chaque partenaire méditerranéen, tiendra des réunions périodiques pour préparer la réunion des ministres des Affaires étrangères, faire le point et évaluer le suivi du processus de Barcelone dans toutes ses composantes et pour mettre à jour le programme de travail.

Le travail approprié de préparation et de suivi des réunions résultant du programme de travail de Barcelone et des conclusions du "Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone" sera assumé par les services de la Commission.

La prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères se tiendra au cours du 1^{er} semestre de 1997 dans l'un des douze méditerranéens partenaires de l'Union européenne, à déterminer par le biais de consultations futures.

Annexe 2

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACCORDS D'ASSOCIATION
EURO-MÉDITERRANÉENS**

Partenaires	Conclusion des négociations	Signature de l'accord	Entrée en vigueur
Tunisie	Juin 1995	Juillet 1995	Mars 1998
Israël	Septembre 1995	Novembre 1995	Juin 2000
Maroc	Novembre 1995	Février 1996	Mars 2000
Autorité Palestinienne	Décembre 1996	Février 1997	Juillet 1997
Jordanie	Avril 1997	Novembre 1997	-
Egypte	Juin 1999	Juin 2001	-
Liban	Espérées pour décembre 2001	-	-
Algérie	Négociations en cours	-	-
Syrie	Négociations en cours	-	-

Source : Commission Européenne

Annexe 3

Engagements et paiements annuels MEDA pour la période 1995-1999 <i>(en millions d'euros)</i>		
	<i>Engagements</i>	<i>Paiements</i>
1995	173	50
1996	403	155
1997	981	211
1998	941	231
1999	937	243
Total	3 435	890

Engagements et paiements MEDA pour la période 1995-1999 aux niveaux bilatéral* (par partenaire méditerranéen) et régional <i>(en millions d'euros)</i>		
	<i>Engagements</i>	<i>Paiements</i>
Algérie	164	30
Egypte	686	157
Jordanie	254	108
Liban	182	1
Maroc	656	127
Syrie	99	0
Tunisie	428	168
Turquie	375	15
Autorité palestinienne	111	54
Programmes régionaux (assistance technique comprise)	480	230
Total	3 435	890
<i>*(Chypre, Israël et Malte peuvent bénéficier de fonds régionaux)</i>		

Source : Commission européenne

Annexe 4

ORIENTATION POUR LE DEBAT

(Source : Livre Vert COM (2000) 769 du 29 novembre 2000 "Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique" p 91 & 92)

L'analyse menée dans le présent Livre vert conduit à un triple constat :

- L'Union européenne sera de plus en plus dépendante de sources d'énergies externes ; l'élargissement ne change rien à cette donnée; sur la base des prévisions actuelles, le taux de dépendance atteindra 70% en 2030.
- L'Union européenne dispose de faibles marges de manœuvre d'action sur les conditions d'offre d'énergie ; c'est essentiellement au niveau de la demande que l'Union pourrait agir et principalement sur les économies d'énergie dans les bâtiments et dans les transports.
- A défaut de mesures ambitieuses, l'Union européenne n'est pas, en mesure de faire face au défi du changement climatique à long terme et ni de respecter les engagements pris en ce sens à Kyoto. A partir de ce constat, la Commission souhaiterait que le débat sur la future stratégie s'organise autour des principales questions suivantes :

1. L'Union européenne peut-elle accepter une augmentation de sa dépendance vis-à-vis de sources extérieures d'énergies sans compromettre la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité européenne ? Sur quelles sources d'énergie conviendrait-il, le cas échéant, d'envisager une politique d'encadrement des importations ? Dans ce contexte, faut-il privilégier une approche économique : le coût de l'énergie, ou géopolitique : le risque de rupture d'approvisionnement ?
2. La réalisation d'un marché intérieur européen, de plus en plus intégré dans lequel les décisions prises dans un Etat ont une incidence dans les autres Etats, n'implique-t-elle pas une politique cohérente et coordonnée au niveau communautaire ? Quels devraient être les éléments d'une telle politique et la place des règles de concurrence ?
3. La fiscalité et les aides d'Etat dans le domaine de l'énergie sont-elles ou non un obstacle à la compétitivité dans l'Union européenne ? Face à l'échec des tentatives d'harmonisation de la fiscalité indirecte, ne conviendrait-il pas de procéder à une remise à plat spécifique à l'énergie compte tenu notamment des objectifs énergétiques et environnementaux ?
4. Dans le cadre d'un dialogue permanent avec les pays producteurs, quel doit être le contenu d'accords d'approvisionnement et de promotion d'investissements ? Compte tenu de

- l'importance qu'il convient d'accorder, notamment à un partenariat avec la Russie, comment garantir la stabilité des quantités, des prix et des investissements ?
5. La constitution de stocks de réserve, déjà réalisée pour le pétrole, devrait-elle être renforcée et étendue à d'autres énergies, par exemple le gaz ou le charbon ? Pourrait-on envisager une gestion plus communautaire des stocks et si oui, quels en seraient les objectifs et les modalités ? Est-ce que le risque de rupture physique d'approvisionnements en produits énergétiques devraient justifier des mesures d'accès aux ressources communautaires plus onéreuses ?
 6. Comment assurer un développement et un meilleur fonctionnement des réseaux de transport d'énergie dans l'Union et dans les pays avoisinants obéissant à la fois aux impératifs du bon fonctionnement du marché intérieur et à la sécurité des approvisionnements ?
 7. Le développement de certaines énergies renouvelables suppose des efforts importants en termes de Recherche et de Développement Technologique, d'aides aux investissements ou d'aides au fonctionnement. Un co-financement de ces aides ne devrait-il pas impliquer une contribution des secteurs dont le développement a bénéficié au départ d'aides considérables et qui sont aujourd'hui très rentables (gaz, pétrole, nucléaire) ?
 8. L'énergie nucléaire étant un des éléments du débat sur la lutte contre le changement climatique et l'autonomie énergétique, comment l'Union européenne peut-elle apporter une solution aux problèmes des déchets, au renforcement de la sûreté nucléaire et au développement de la recherche sur les réacteurs du futur, en particulier de la fusion ?
 9. Quelles politiques doivent permettre à l'Union européenne de remplir ses obligations au titre du protocole de Kyoto ? Quelles mesures pourraient être prises afin de pleinement exploiter le potentiel d'économie d'énergie qui permettrait de réduire à la fois notre dépendance externe et les émissions de CO₂ ?
 10. Un programme ambitieux en faveur des biocarburants et autres carburants de substitution, hydrogène y compris, à hauteur de 20% de la consommation totale de carburant à l'horizon 2020, peut-il continuer de relever de programmes nationaux ou passe-t-il par des décisions coordonnées au niveau de la fiscalité, de la distribution et des perspectives pour la production agricole ?
 11. Les économies d'énergie dans les bâtiments, (40% de la consommation d'énergie), qu'ils soient publics ou privés, neufs ou en rénovation, doivent-elles faire l'objet d'incitations, par exemple fiscales, ou supposent-elles également des mesures d'ordre réglementaire à l'instar de ce qui a été fait dans le secteur des grandes installations industrielles ?

12. Les économies d'énergie dans les transports (32% de la consommation d'énergie) supposent que soit corrigé le déséquilibre croissant des modes de transport des marchandises en faveur de la route et au détriment du rail. Ce déséquilibre doit-il être considéré comme une fatalité ou implique-t-il des mesures de redressement quelle que soit leur impopularité notamment pour rationaliser la place de la voiture dans les villes? Comment concilier l'ouverture à la concurrence, les investissements en infrastructures permettant la suppression des goulets d'étranglement et l'inter modalité ?
13. Comment développer des visions plus concertées et intégrer la dimension du long terme dans la réflexion et l'action des pouvoirs publics et des opérateurs pour évoluer vers un système d'approvisionnement énergétique durable ? Comment préparer les options énergétiques du futur ?

Annexe 5

TOTAL RECEIVED (at October 31st, 2001)			128
Industry [62]	FOSSIL FUELS		30
	<i>of which</i>	oil	8
		gas	7
		coal	13
	NUCLEAR		15
	RENEWABLES		17
	<i>of which</i>	bioenergy/waste	6
	solar/photovoltaics	1	
	wind	1	
	hydroelectric	1	
	geothermal	0	
Consumers [56]			
	large consumers		3
	individuals		13
	by sector of relevant consumption	transport	2
		chp	1
		electricity	9
	Energy conservation & management		15
	NGOs		2
Unions & professional associations		12	
Community Bodies [7]			
	Member States		1
	European Parliament		1
	Economic and Social Committee		1
	Committee of Regions		1
	ECSC		1
	Euratom		2
AIE/OCDE			1
EFTA			1

Total contributions			128
BY COUNTRY			
Austria	1,6%		2
Belgium (and groups based in Brussels)	32,0%		41
Denmark	0,8%		1
Finland	2,3%		3
France	14,1%		18
Germany	10,2%		13
Greece	0,0%		0
Ireland	0,0%		0
Italy	5,5%		7
Luxembourg	0,0%		0
Netherlands	1,6%		2
Portugal	0,0%		0
Spain	5,5%		7
Sweden	1,6%		2
United Kingdom	18,0%		23
Candidate Countries			3,1%
			4
	Bulgaria		1
	Czech Republic		1
	Poland		1
	Turkey		1
Switzerland	0,8%		1

Source : SEC (2001) 1963 du 3 décembre 2001 Document de travail des services de la commission : Rapport d'avancement concernant les réactions au livre vert " Vers une stratégie Européenne de sécurité et d'approvisionnement énergétique"

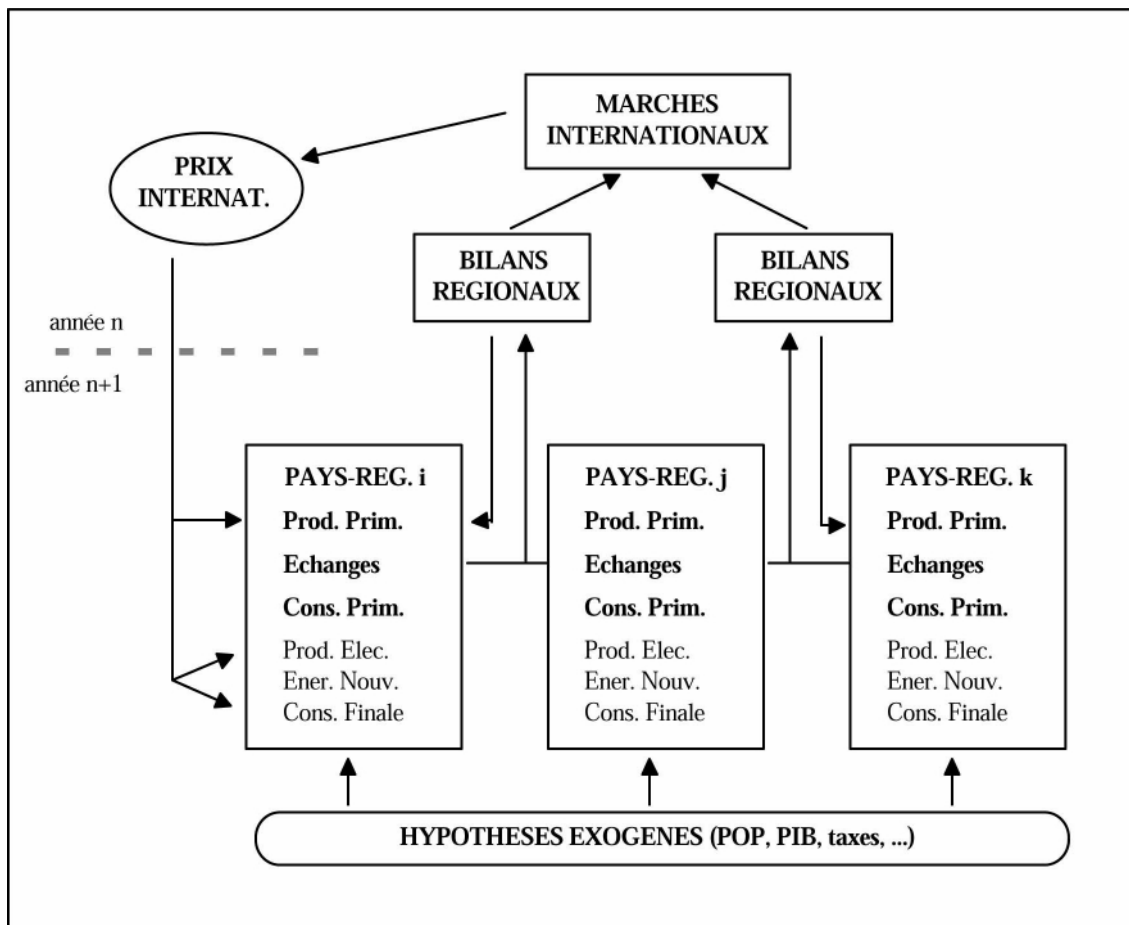
Annexe 6

Structure et organisation du modèle POLES

(Source : CRIQUI, P & NOËL, P, Institut d'Economie et de Politique de l'Energie "Marchés énergétiques et géopolitique pétrolière, 1990-2030" septembre 1998)

Une fois les variables exogènes introduites, le modèle POLES calcule toutes les composantes principales des bilans énergétiques régionaux et des marchés internationaux, d'après un processus de simulation récursive au sein duquel les mécanismes de prix endogènes jouent un rôle essentiel.

Le diagramme ci-dessous représente schématiquement le fonctionnement du modèle.



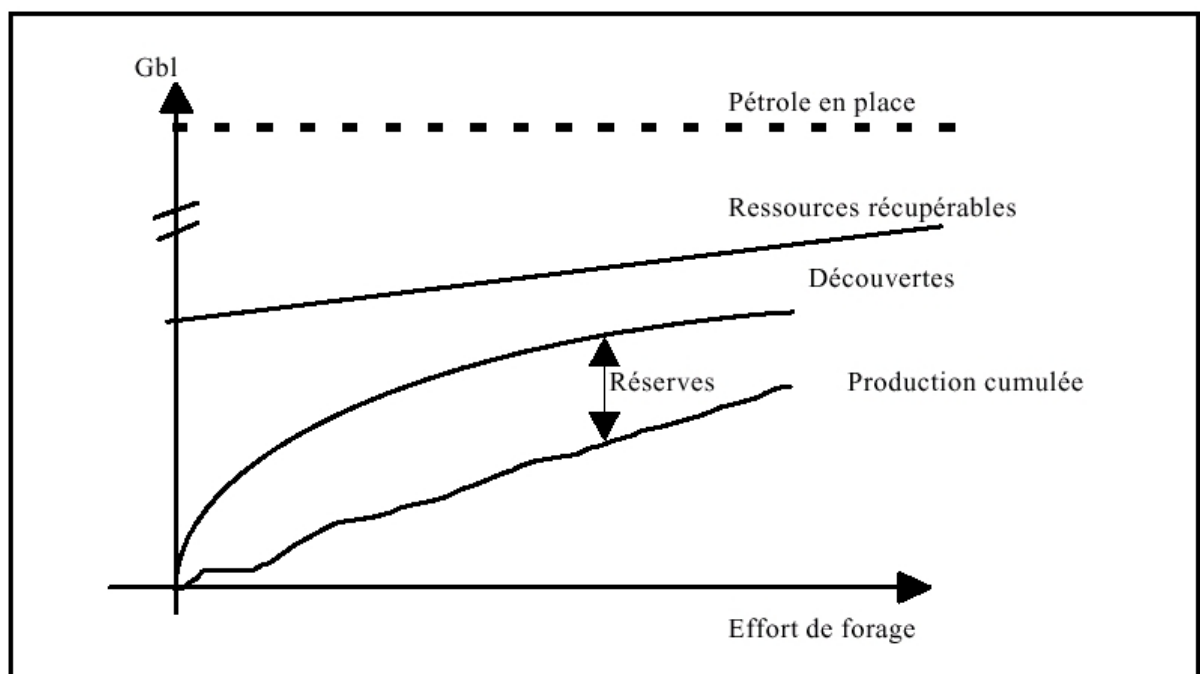
Une des caractéristiques principales du modèle POLES est sa capacité à produire des changements de prix endogènes pour les énergies échangées internationalement. Le mécanisme de prix intégré dans le modèle prend en compte l'équilibre de l'offre et de la demande pour le pétrole, le gaz naturel et le charbon.

A court terme, les prix dépendent des variations de la demande et des capacités de production pétrolière dans le Golfe persique, dont les pays jouent le rôle de « producteurs d'appoint » sur le marché mondial. A plus long terme, les prix dépendent des ratios Réserves / Production pour le pétrole et le gaz naturel. De manière générale, le prix du pétrole joue le rôle de prix directeur de l'énergie.

L'offre de pétrole dans le modèle POLES

Dans le modèle POLES, l'offre mondiale de pétrole est traitée à partir d'une simulation détaillée du processus de découverte et de mise en production des ressources pétrolières pour plus d'une vingtaine de grands pays producteurs. Pour chaque pays, les ressources récupérables sont estimées à partir des informations fournies par l'US Geological Survey (Masters CD et alii, World Petroleum Assessment and Analysis, 14th World Petroleum Congress, 1994) et d'un taux de récupération croissant dans le temps. Les découvertes sont déduites des ressources récupérables en fonction de l'effort de forage. Enfin les réserves sont la différence entre les découvertes et la production cumulée.

Simulation de la découverte et des réserves pétrolières dans le modèle POLES

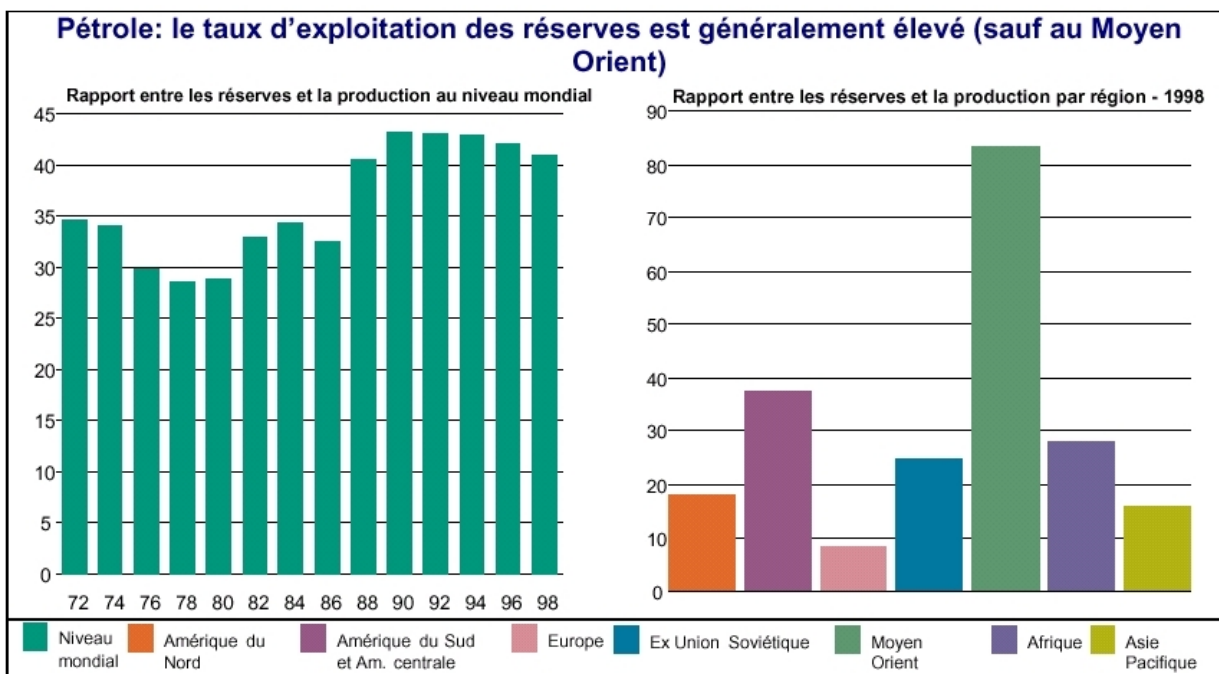
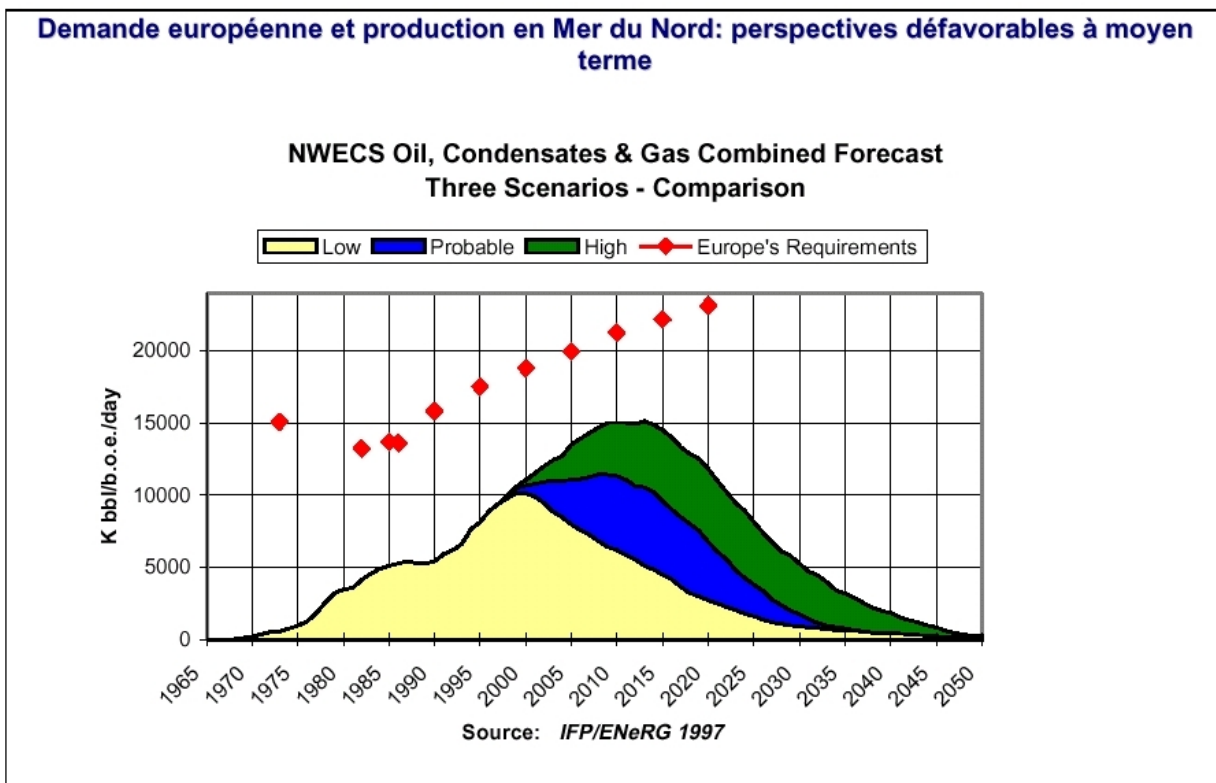


Une fois connues les réserves, la production est calculée de manière différente pour trois catégories de pays :

- les pays hors OPEP sont supposés produire au maximum de leurs capacités, en fonction d'un ratio Réserves sur Production décroissant dans le temps et décroissant lorsque le prix du pétrole augmente ;
- pour les pays OPEP hors-Golfe la production incorpore un terme d'ajustement aux variations de la demande mondiale ;
- les pays du Golfe sont supposés assurer le bouclage du bilan pétrolier mondial, en fonction d'un "ordre de mérite" tenant compte des degrés de flexibilité de leur production.

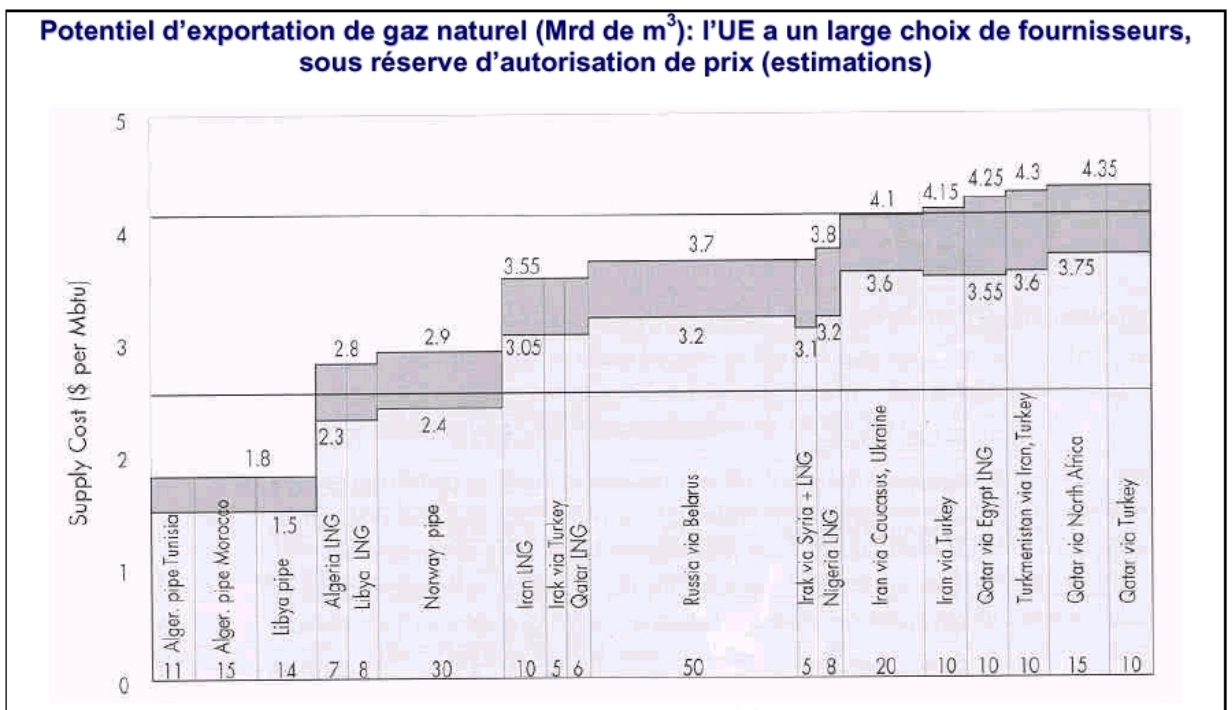
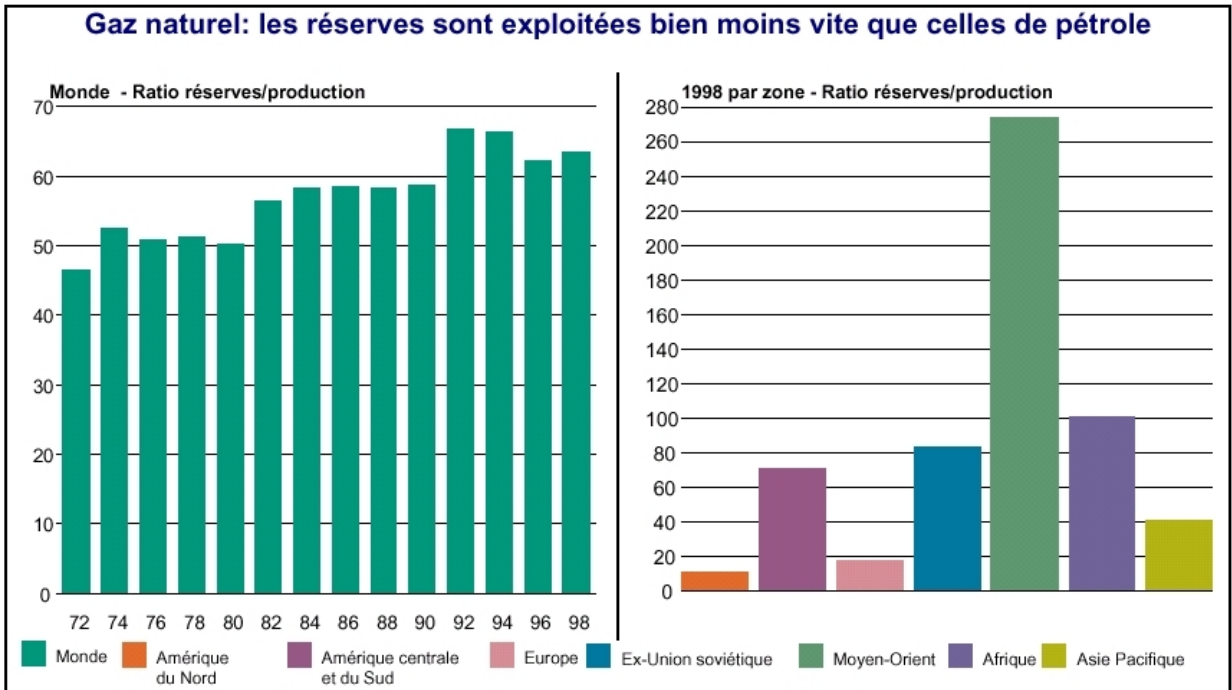
Un module assure en outre la simulation de la production des hydrocarbures non conventionnels (huiles lourdes du Venezuela, sables asphaltiques du Canada et schistes bitumineux aux USA), en fonction des ressources techniquement exploitables et du rapport du coût technique de production aux prix du pétrole.

Annexe 7



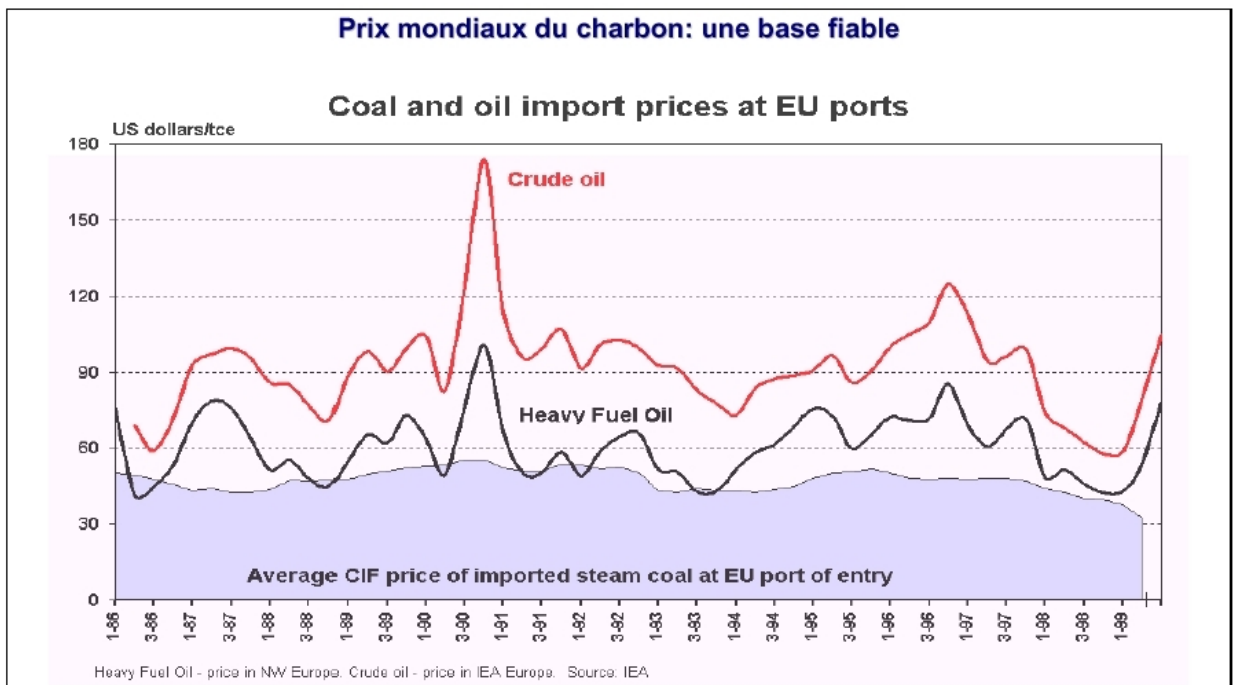
Source : Livre Vert de la Commission Européenne "Vers une stratégie européenne de sécurité des approvisionnements énergétique" COM (2000) 769, Bruxelles du 29 novembre 2000.

Annexe 8



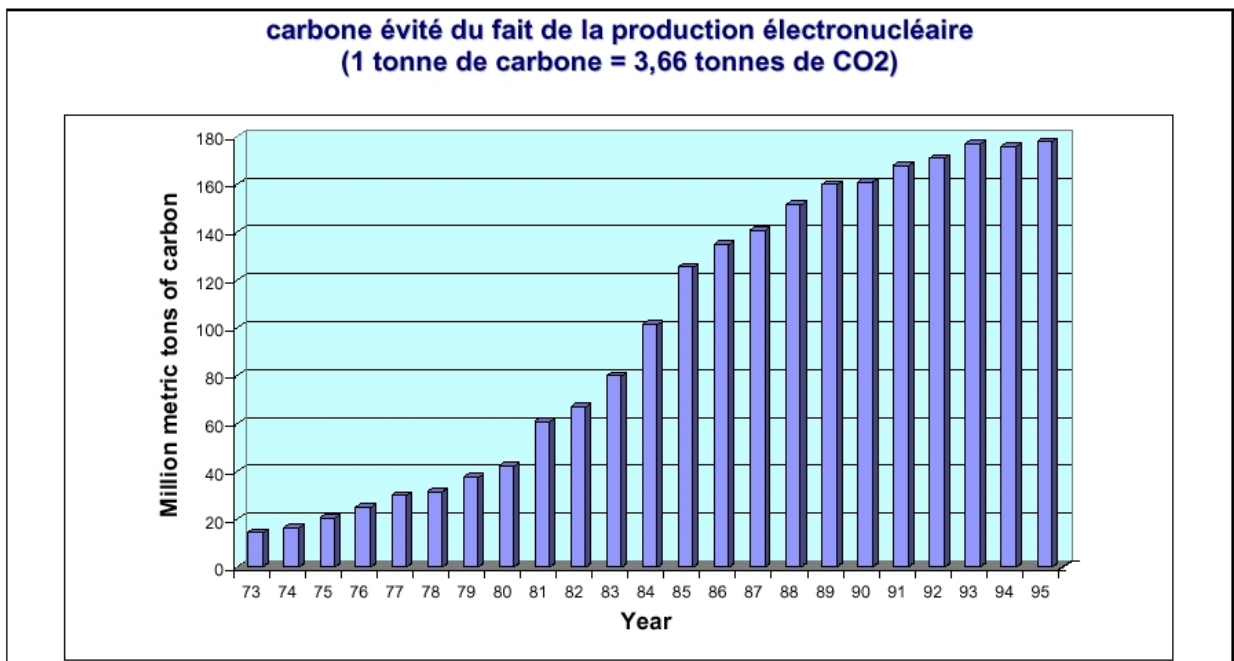
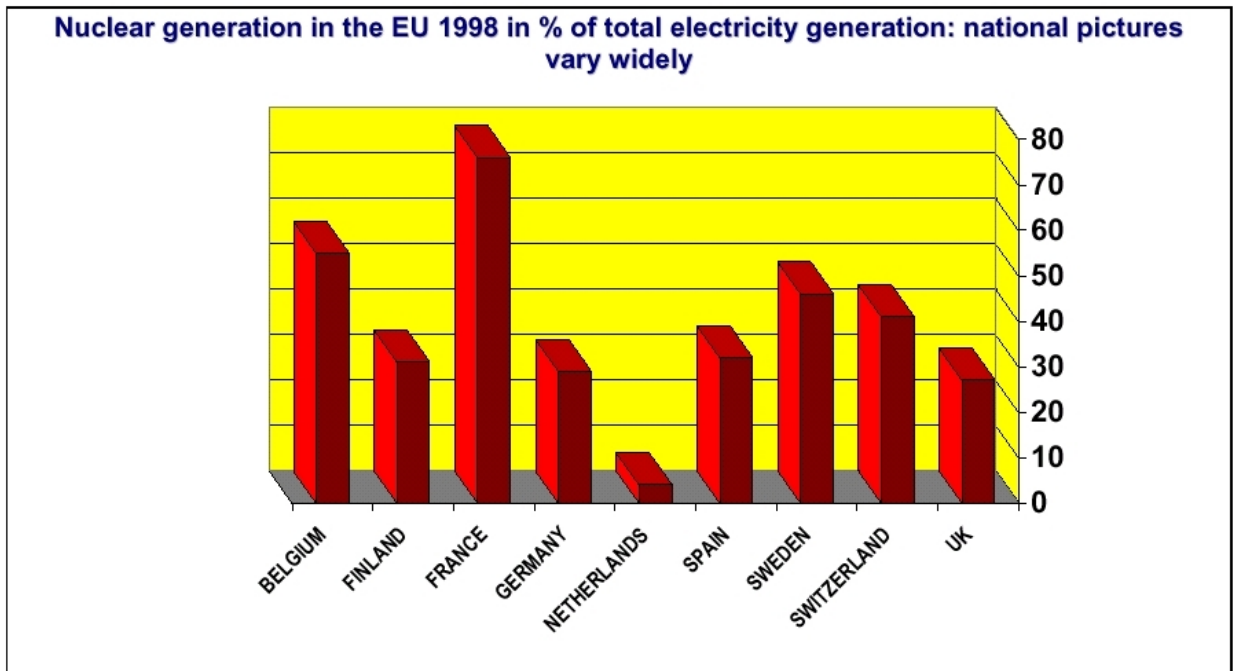
Source : Livre Vert de la Commission Européenne "Vers une stratégie européenne de sécurité des approvisionnements énergétique" COM (2000) 769, Bruxelles du 29 novembre 2000.

Annexe 9



Source : Livre Vert de la Commission Européenne "Vers une stratégie européenne de sécurité des approvisionnements énergétique" COM (2000) 769, Bruxelles du 29 novembre 2000.

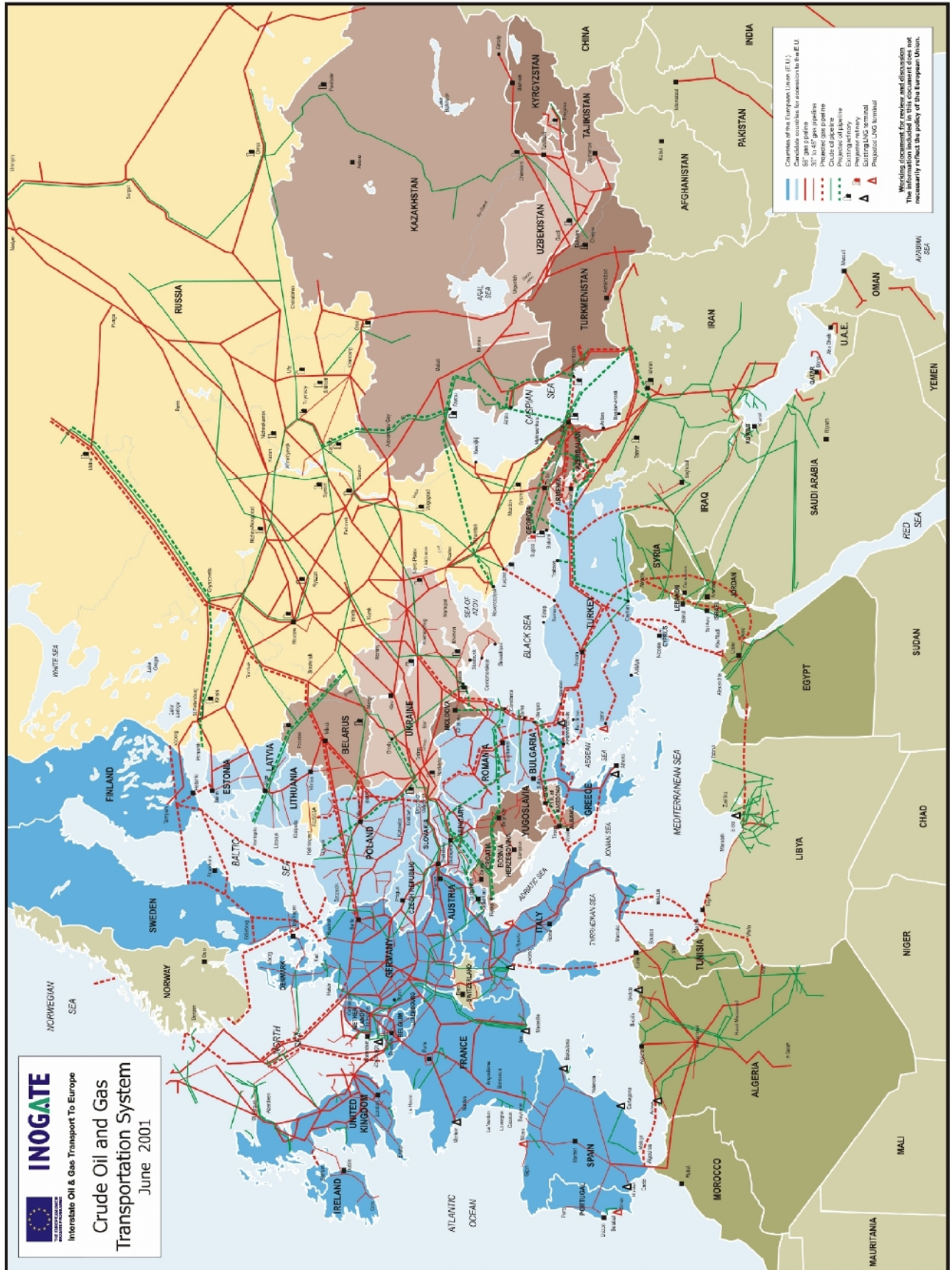
Annexe 10



Source : Livre Vert de la Commission Européenne "Vers une stratégie européenne de sécurité des approvisionnements énergétique" COM (2000) 769, Bruxelles du 29 novembre 2000.

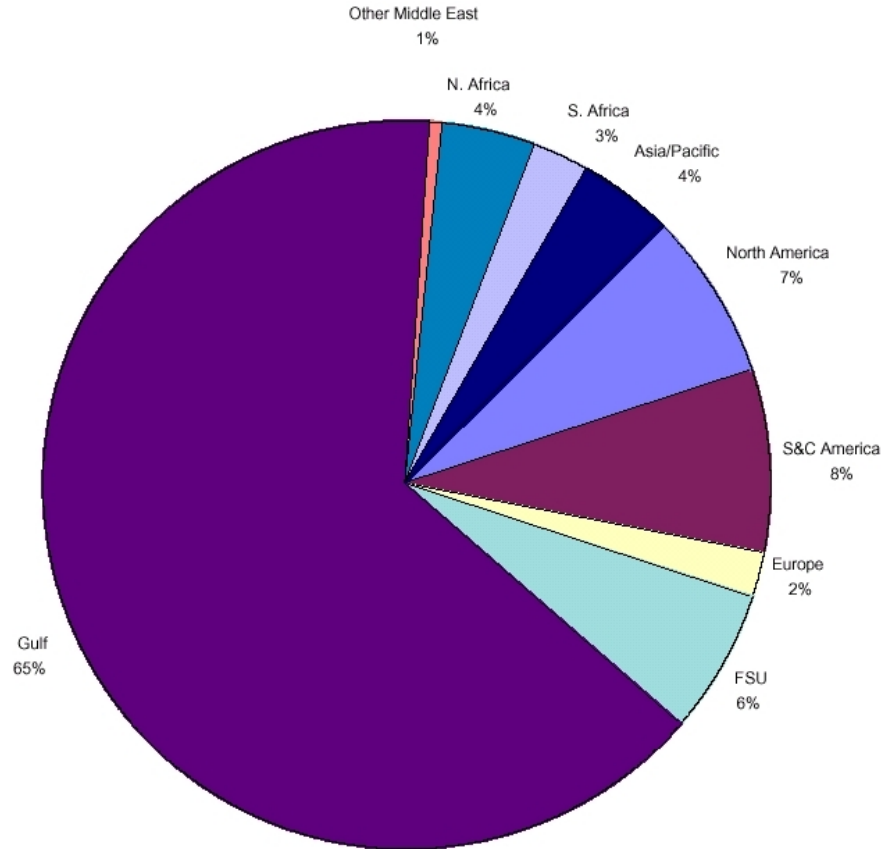
Annexe 11

Source : Site internet INOGATE



Annexe 12

Réserve mondiale de pétrole par région en pourcentage du total mondial (Basé sur les prévisions du "Oil and Gas Journal")



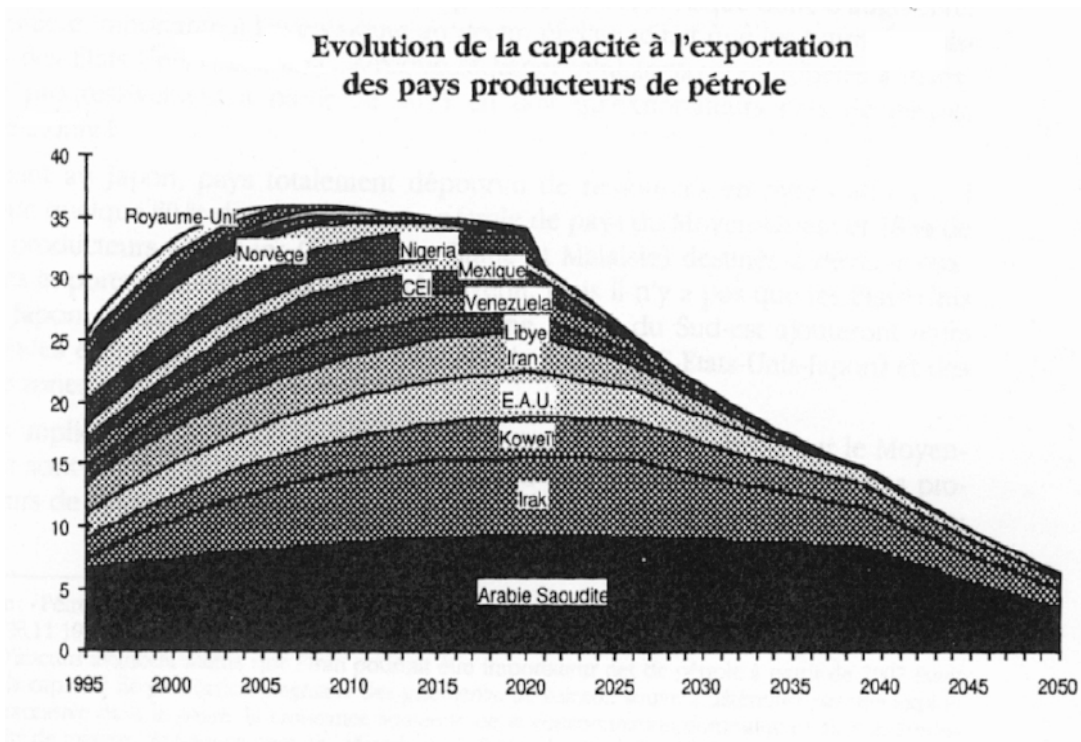
Source : Oil and Gas Journal, and BP Statistical Review of World Energy, 1998, in Cordesman, A, H ; "The changing geopolitics of energy part 1 : key global trend in supply and demand 1990-2020", CSIS, Washington, août 1998.

Situation des producteurs Méditerranéens de pétrole en 1999

	Production			Réserves		
	mbj	MT/an	%mondial	Ma b	Mat	% mondial
Algérie	1,340	56,5	1,6%	9,2	1,2	0,9%
Libye	1,425	68	2,0%	29,5	3,9	2,9%
Égypte	835	41,4	1,2%	2,9	0,4	0,3%
Syrie	560	29,0	0,8%	2,5	0,4	0,3%
Tunisie	85	4,0	0,1%	0,4	0,1	n.s.
Total	3,245	198,9	5,7%	45,5	6, 1	4,5%

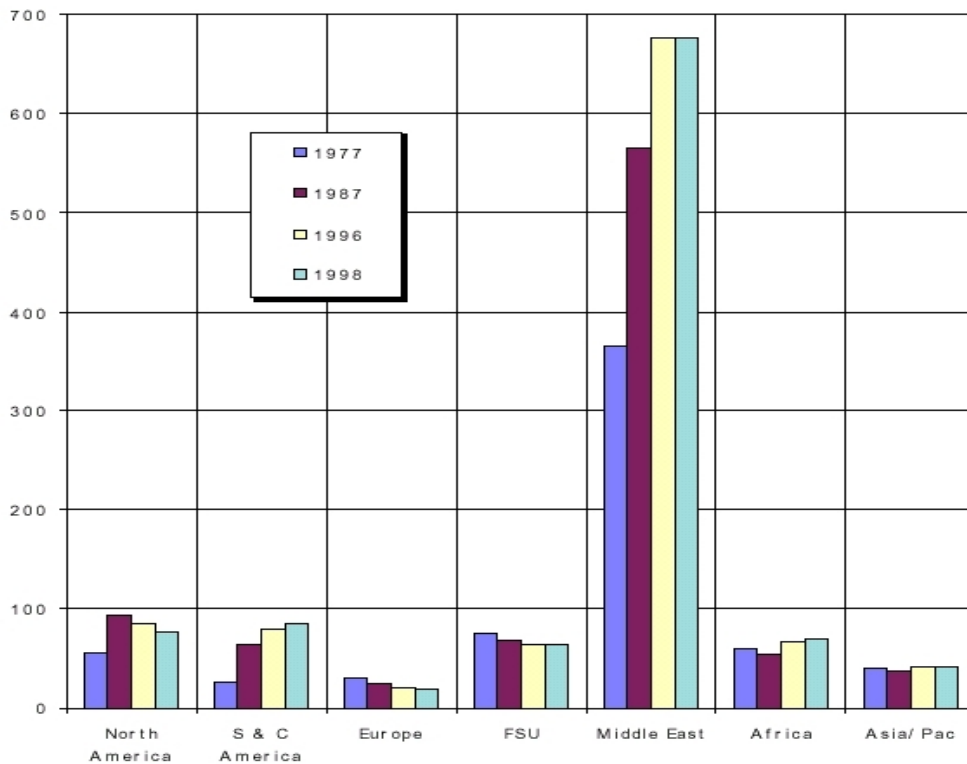
Source : Chatelus, M ; "Les implications de la Zone de Libre Echange Euro-Méditerranéenne et du partenariat pour la stratégie des agents du secteur énergétique" EMMA-GDRI, Bari, 22-23 septembre 2000.

Annexe 13



Source : Pauwels, J-P ; "Union Européenne et approvisionnement énergétique : perspectives d'avenir" in la Revue Internationale et stratégique n°20, Printemps 1998.

Shifts in the Regional Balance of Oil Reserves
(Billions of Barrels)



Source : Oil and Gas Journal, and BP Statistical Review of World Energy, 1998, in Cordesman, A, H ; "The changing geopolitics of energy part 1 : key global trend in supply and demand 1990-2020", CSIS, Washington, août 1998.

L'ENERGIE ET LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN : PERSPECTIVES ET LIMITES

Bibliographie

Documents primaires

- 1 Déclaration de Barcelone, 27 & 28 novembre 1995.
- 2 Livre Vert de la Commission Européenne "Pour une politique Européenne de l'énergie", COM (1995) 682, décembre 1995.
- 3 Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen du 6 septembre 2000 intitulée : "Un nouvel élan pour le processus de Barcelone", COM (2000) 497 final.
- 4 Livre Vert de la Commission Européenne "Vers une stratégie européenne de sécurité des approvisionnements énergétique" COM (2000) 769, Bruxelles du 29 novembre 2000.
- 5 Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, du 7 mars 2001 "renforcer la coopération euro-méditerranéenne dans les domaines du transport et de l'énergie".COM (2001) 126 final.
- 6 Avis du Comité Economique et Social sur le "Partenariat euro-méditerranéen- Bilan et perspectives après cinq ans" CES 1332 / 2001, Bruxelles, 18 octobre 2001.

Ouvrages

- 7 Appert, O ; "Les faits porteurs d'avenir", Profils, IFP, 1996.
- 8 Brauch, H-G ; Marquina, A; Biad, A ; "Euro-Mediterranean partnership for the 21st Century", MacMillan Press Ltd, 2000.
- 9 Chatelus, M ; "L'énergie dans la construction d'un espace Euro-Méditerranéen", les cahiers du monde arabe N° 132 – 1997, CERMAC, Université de Louvain, Belgique, 1997.
- 10 Chatelus, M ; "Les implications de la Zone de Libre Echange Euro-Méditerranéenne et du partenariat pour la stratégie des agents du secteur énergétique", EMMA-GDRI, Bari, 22-23 septembre 2000.

- 11 Daguzan, J-F ; Girardet, R ; "La Méditerranée. Nouveaux défis, nouveaux risques", Publisud, 1995.
- 12 Ebel, R, E, (dir) ; "The geopolitics of energy into the 21st century", report of the Center for Strategic and International Studies / Strategic Energy Initiative, Washington 2000.
- 13 Godard, O ; "Les instruments des politiques internationales de l'environnement ; la prévention du risque climatique et les mécanismes de permis négociables", La Documentation Française, 1998.
- 14 Grenon, M ; "Energie et environnement en Méditerranée : Enjeux et prospective", Les fascicules du Plan Bleu, PNUE - CAR/PB, 1993.
- 15 Khader, B ; "L'Europe et les pays Arabes du Golfe. Des partenaires distants.", Publisud, 1994.
- 16 Khader, B ; "L'Europe et la Méditerranée : Géopolitique de la proximité", L'Harmattan, Paris 1994.
- 17 Khader, B ; "Les relations économiques euro-arabes, bilan d'un quart de siècle : 1973 - 1997", Eundacio CIDOB, 1997.
- 18 Khennas, S ; "Le défi énergétique en Méditerranée", L'Harmattan, 1992.
- 19 Lemarchand, P (dir) ; "Atlas géographique du Moyen-Orient et du monde arabe", éditions Complexe, 1994.
- 20 Le Pinsec, L ; "L'état d'avancement du partenariat Euro-Méditerranéen", Rapport d'information du Sénat N° 121 du 6 décembre 2001.
- 21 Marquina, A ; Brauch, H-G ; "Political stability and energy cooperation in the mediterranean", Collection STRADEMED, Publisud, Paris, 1999.
- 22 Nigoul, C ; Torrelli, M ; "Menaces en Méditerranée" , Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, La Documentation Française, 1987.
- 23 Nouschi, A ; "Pétrole et relations internationales depuis 1945 à nos jours", A. Colin, 1999.
- 24 Nyquist, C-E (dir) ; "Security of energy supply : a question for policy or the market ?", Centre for European Policy Studies, Bruxelles, novembre 2001.
- 25 Perrodon, A ; "Quel pétrole pour demain ?", Paris, Technip, 1999.
- 26 Terzian, P ; "Le gaz naturel : perspectives pour 2010-2020 (disponibilités, contraintes et dépendances)", Paris : Economica, 1998.
- 27 Viviès, P ; "Le gaz du Moyen-Orient : source d'approvisionnement de l'Europe", PGA, 1996.

Articles

- 28 Alphanféry, E ; "Electricité et développement", Politique internationale, N°79 printemps 1998.
- 29 Appert, O; Boy de la Tour, X ; "Exploration et production des hydrocarbures : les enjeux technologiques pour l'Europe", Revue de l'Energie, fév. 1997, p. 105-119.
- 30 Arrighi de Casanova, E ; "La Méditerranée : questions économiques", Défense Nationale, Octobre 1997,
- 31 Billion, D & Da Lage, O (dir) ; "Moyen-Orient : transitions", La revue Internationale et Stratégique, N° 40, Hiver 2000-2001.
- 32 Bouhafs, A; "L'énergie et le partenariat euro-méditerranéen", Revue de l'énergie, n° 489, Juil-Août 1997, p.449-460.
- 33 Caruso, G, F ; Témoignage devant le Sénat des Etats-Unis d'Amérique du directeur de la "Strategic Energy Initiative" du CSIS, Washington, 21 mars 2001.
- 34 Caillaud, F-E (sous la direction de) ; "Energie et relations internationales", La Revue Internationale et Stratégique, n° 29, printemps 1998.
- 35 Campbell, C ; Laherrère, J ; "La fin du pétrole bon marché", Pour la science, mai 1998, p. 30-36.
- 36 Chatelus, M ; "L'énergie dans la construction d'un espace euro-méditerranéen : quelques observations critiques sur son rôle dans un partenariat régional", Revue de l'énergie, n° 484, Janv. 1997, p.44-53.
- 37 Chatelus, M ; "L'énergie en Méditerranée : espace régional ou marché mondial ?", Monde Arabe Maghreb Machrek, hors série, décembre 1997.
- 38 Chatelus, M ; "Pétrole et gaz dans les relations franco-arabes et euro-arabes : ordre du marché et faiblesse de la politique", Confluences en Méditerranée, n° 22, été 1997, p.37-47.
- 39 Chatelus, M ; Petit, P ; "Le partenariat euro-méditerranéen : un projet régional en quête de cohérence", Monde arabe (Paris), hors série Déc. 1997, p.3-82.
- 40 Collieux, R ; "Pétrole : sur le fil du rasoir", Conjoncture (Paris), n°1, Juin 2000, p.21-27.
- 41 Criqui, P ; Noël, P ; "Marché énergétique et géopolitique pétrolière, 1990-2030" IEPE, Grenoble, septembre 1998.
- 42 Damian, M ; Graz, J-C ; "Commerce international et développement soutenable : les grands paradigmes", Cahier de recherche N° 22, IEPE, septembre 2000.

- 43 Daguzan, J-F (dir) ; " La Méditerranée à la recherche de sa stabilité : vers une organisation de sécurité Euro-méditerranéenne en l'an 2000" ; revue Défense, n° 89 septembre 2000.
- 44 Finon, D ; Jacquet, P (dir); "Energie, développement et sécurité", Les cahiers de l'IFRI n° 28, Paris, 1999.
- 45 Godard, O ; "Droit à polluer : où est le virage ?", Le Monde, 27 janvier 2000.
- 46 Gallois, Général, P-M ; "Guerre pour l'énergie", Géopolitique N° 72, décembre 2000.
- 47 Jehl, B ; "Les découvertes pétrolières et gazières récentes", Revue de l'énergie, N° 528, juillet-août 2001.
- 48 Keramane, A ; "Le défi énergétique en méditerranée", Les actes de Milan STRADEMED, FMES, 10-22 mai 1999.
- 49 Keramane, A ; "La coopération énergétique, facteur de stabilité en Méditerranée", présenté au séminaire "La stabilité politique et la coopération énergétique en Méditerranée", Madrid, 21-23 Oct. 1999.
- 50 Noël, P ; "La scène pétrolière en transition : une perspective d'économie politique internationale sur les changements structurels, 1980-95", Revue de l'énergie, n°484, Janv. 1997, p.8-26.
- 51 Noël, P; "Le pétrole du Proche-Orient trente ans après le choc pétrolier, dix ans après la guerre du Golfe", Les Cahiers de Mars, n°167, 4^{ème} trimestre 2000, p.27-34.
- 52 Noël, P ; "Pétrole et sécurité internationale : de nouveaux enjeux", Défense nationale, n°1, Janv. 1999, p.90-105.
- 53 Noël, P ; "Indépendance énergétique versus marché mondial", IEPE, Grenoble,
- 54 Noël, P ; "Approvisionnement énergétique de l'Europe et politique étrangère commune : une problématique", IEPE, Grenoble, mars 1998.
- 55 Ramonet, I ; "L'EURO, le brut et le Marchand", Le Monde Diplomatique, octobre 2000.
- 56 Sarkis, N ; "Pétrole, le troisième choc ?", Le Monde Diplomatique, mars 2000.
- 57 Terzian, P ; "Le progrès technologique apporte une abondance pétrolière durable", La Revue Internationale et Stratégique, n° 40, hiver 2000-2001, p.143-147.
- 58 Touscoz, J; "La dimension sécuritaire de la politique énergétique de l'Union européenne en Méditerranée", Revue de l'énergie, n° 498, Juin 1998, p.285-291.

Liens internet utilisés

- 59 www.bp.com Site de la Société British Petroleum
- 60 www.ceps.be Site du Centre for European Policy Studies
- 61 www.csis.org Site du Center for Strategic and International Studies (Washington)
- 62 www.ena.fr Site de l'Ecole Nationale d'Administration
- 63 www.europa.eu.int/comm/external_relations Site de la Commission Européenne
- 64 www.femise.org Site du FEMISE
- 65 www.frstrategie.org Site de la Fondation pour la Recherche Stratégique
- 66 www.iea.org Site de l'Agence Internationale de l'Energie
- 67 www.inogate.org Site INOGATE
- 68 www.monde-diplomatique.fr Site du Monde Diplomatique
- 69 www.nato.int Site de l'OTAN
- 70 www.strademed.org Site de l'association STRAtégie et DÉveloppement en MEDiterranée.
- 71 www.upmf-grenoble.fr Site de l'Institut d'Etude et de Politique de l'Energie

L'ENERGIE ET LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN : PERSPECTIVES ET LIMITES ?

Table des matières.

	Page
Introduction	2
Partie I : Bilan succinct et données énergétiques fondamentales.	
1 / 1 La place de l'énergie dans le partenariat Euro-Méditerranéen.	5
1 / 1 / 1 Le traité de Barcelone et le livre vert de 1995	5
1 / 1 / 2 Les conférences sur l'énergie	6
1 / 1 / 3 La relance du processus de Barcelone	7
❖ l'analyse des difficultés	7
❖ les propositions pour la relance	9
1 / 1 / 4 Le livre vert de 2000	10
1 / 2 Les données énergétiques fondamentales.	12
1 / 2 / 1 Les grandes tendances énergétiques à l'horizon 2020	12
1 / 2 / 2 L'offre énergétique	12
❖ Le pétrole	12
❖ Le gaz	13
❖ Le charbon	14
❖ Le nucléaire	14
1 / 2 / 3 La demande énergétique	15

Partie II : Perspectives énergétiques du partenariat Euro-Méditerranéen

2 / 1 Les points forts : la proximité et la complémentarité	18
2 / 2 Les perspectives de renforcement	21
❖ Un objectif majeur : attirer les investissements	21
❖ Une approche méditerranéenne des réseaux énergétiques	22
❖ Le développement des interconnexions	23
2 / 3 Des perspectives alternatives	24
❖ Les arguments du Sud	24
❖ L'environnement	26

Partie III : Les limites du partenariat Euro-Méditerranéen dans le domaine de l'énergie

3 / 1 Les aspects quantitatifs	27
3 / 1 / 1 La part relative des réserves	27
3 / 1 / 2 La limitation du critère de proximité	28
3 / 2 Le rôle prépondérant du marché	29
3 / 2 / 1 Organisation générale des marchés énergétiques	29
❖ L'indépendance énergétique ou la recherche de l'espace vital	30
❖ Le paradigme américain	31
❖ Le triomphe du paradigme américain	31
3 / 2 / 2 Les limitations d'un partenariat étatique	33
3 / 2 / 3 La logique des prix	34
3 / 3 Le problème du nucléaire.	36
Conclusion	40
Annexes	42
Bibliographie	65
Table des matières	70